

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité-Travail-Progrès

**STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE DE
PROXIMITE**

**STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE DE PROXIMITE
SNSP**

**DECRET N°2022-320/PRN/MI/D DU 14 AVRIL
2022 PORTANT ADOPTION DU DOCUMENT DE LA
STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE DE PROXIMITE
(SNSP, 2022-2026)**

Avec le soutien Technique et Financier de :

**L'Institut des Etats Unis pour la Paix à travers son programme
« Justice and Security Dialogue – JSD »**



Et du Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs INL

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	6
INTRODUCTION	7
1. ANALYSE DU CONTEXTE SECURITAIRE DU NIGER.....	9
1.1. Contexte sécuritaire national :	9
1.1.1. Une fragilité sécuritaire récurrente interne en proie à de fréquents chocs externes :	9
1.1.2. Un dispositif institutionnel perfectible :	14
1.2. Défis spécifiques des régions en lien avec la sécurité :	17
1.2.1. Défis sécuritaires spécifiques à la région d'Agadez :	17
1.2.2. Défis sécuritaires spécifiques à la région de Diffa :	18
1.2.3. Défis sécuritaires spécifiques de la région de Dosso :	19
1.2.4. Défis sécuritaires spécifiques à la région de Maradi :	20
1.2.5. Défis sécuritaires spécifiques à la région de Niamey :	20
1.2.6. Défis sécuritaires spécifiques à la région de Tahoua :	22
1.2.7. Défis sécuritaires spécifiques à la région de Tillabéry :	22
1.2.8. Les défis sécuritaires spécifiques de la région de Zinder :	23
2. REVUE DES EXPERIENCES EN MATIERE DE SECURITE DE PROXIMITE :	25
2.1. Regard rétrospectif sur les expériences menées :	25
2.1.1. Les initiatives portées par les autorités centrales :	25
2.1.2. Les initiatives portées par des dynamiques communautaires ou locales :	32
2.1.3. Systèmes de sécurité de proximité actuellement en vigueur dans les régions :	33
2.2. Leçons tirées des expériences en matière de sécurité de proximité/collaborative :	34
3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	37
3.1. Vision, principes et objectifs :	37
3.1.1. Vision :	37
3.1.2. Principes directeurs :	37
3.1.3. Objectifs :	40
3.1.4. Résultats attendus:	40
3.2. Déclinaison des axes :	40
3.2.1. Axe d'orientation n°1: Renforcer la coopération entre les FDS et les populations :	40
3.2.2. Axe d'orientation n°2: Arrimer les dispositifs communaux et communautaires au dispositif national:	42

3.2.3. Axe d'orientation n°3 : Renforcement des capacités :	42
3.2.4. Axe d'orientation n°4 : Droits humains et redevabilité :	43
3.2.5. Axe d'orientation n°5 : Intégration dans les programmations locales, et dialogue avec les communautés :	44
3.3. Dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi évaluation :	45
3.3.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre :	45
3.3.2. Dispositif de suivi évaluation :	47
CONCLUSION	48
PLAN D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE	50
CADRE LOGIQUE.....	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AQMI	Al Qaida au Maghreb Islamique
CMS	Conseil Militaire Suprême
CNCCAI	Commission Nationale de Collecte et de Contrôle des Armes Illicites
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CNO	Centre National Opérationnel
DPG	Déclaration de Politique Générale
FAN	Forces Armées Nigériennes
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FIMA	Festival International de la Mode Africaine
HACP	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
IDDH	Institut Danois des Droits de l'Homme
IdS	Instrument de Stabilité
INS	Institut National de la Statistique
MNLA	Mouvement National de Libération de l'Azawad
MNSD	Mouvement National pour la Société de Développement
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PPN	Parti Progressiste Nigérien
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAIL	Réseau d'Appui aux Initiatives Locales
RDA	Rassemblement Démocratique Africain
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SNSI	Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure
SNSP	Stratégie Nationale de Sécurité de Proximité

INTRODUCTION

Les questions sécuritaires sont depuis plusieurs années au centre de l'actualité au Niger consécutivement à la montée en puissance des activités des groupes terroristes, et à la recrudescence du banditisme armé. Il en est résulté une aggravation de la situation sécuritaire caractérisée par l'intensification des attaques dirigées contre les populations civiles et les objectifs militaires. Du fait de ce qui précède, une situation de conflit s'est installée dans plusieurs régions occasionnant une baisse drastique des activités économiques, un afflux massif des réfugiés et autres déplacés fuyant les combats, et une tendance à la concentration des investissements de l'Etat vers l'effort de guerre au détriment des activités de développement. En outre, l'état d'urgence décrété dans certaines régions depuis plusieurs années a restreint les libertés publiques dans les zones concernées, et contribué involontairement à fragiliser davantage le tissu économique à travers l'interdiction de l'utilisation des engins à deux roues, l'instauration d'un couvre-feu à partir de certaines heures de la nuit, la suspension de certaines activités économiques (commerce du poivron et du poisson à Diffa), etc.

En vue de prendre en charge efficacement et dans leur globalité les menaces sécuritaires auxquelles le Niger est confronté, le Plan de développement économique et social (PDES 2017-2021) qui constitue le cadre programmatique national de référence a prévu un axe (axe 4) spécifiquement dédié à l'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité. Il est conforté par la Déclaration de Politique Générale (DPG) présentée par le Gouvernement le 26 mai 2021. C'est sur la base de ces orientations qu'une stratégie nationale de sécurité intérieure a été adoptée en 2017. Son objectif principal est d'assurer la protection permanente des populations et des biens sur l'ensemble du territoire national et créer les conditions juridiques et matérielles pour permettre aux acteurs de la sécurité intérieure de prévenir et de combattre l'insécurité sous toutes ses formes.

La mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité intérieure (SNSI) a mis en évidence le besoin d'une plus grande implication des citoyens à la base et de leurs communautés dans la gestion des problèmes de sécurité à travers l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité de proximité. Cette problématique a été d'ailleurs abordée sur plusieurs points par la SNSI. C'est le cas des orientations qui préconisent de « mettre en œuvre la sécurité de proximité et la sécurité communautaire ». Il en va de même de celles qui portent sur la mise en place d'un plan de communication-sensibilisation sur les missions des FDS et les attentes des citoyens, l'implication de la société civile, de la chefferie traditionnelle et des leaders religieux dans la gestion de la sécurité communautaire, etc.

La stratégie nationale de sécurité de proximité s'insère dans les orientations précitées qu'elle cherche à opérationnaliser. La démarche participative qui a gouverné son élaboration a été nourrie en particulier par la consultation des parties prenantes à tous les niveaux, et la capitalisation des expériences antérieures sous la houlette d'un comité spécialement mis en

place à cet effet, assisté par un consultant. Les propositions qui en sont issues ont acquis un certain degré d'objectivité et de pertinence à travers leur enrichissement et leur validation par un comité élargi regroupant, en plus des représentants des différents corps des FDS, ceux des administrations, des partenaires au développement et des organisations de la société civile directement concernés par les questions de sécurité. Le présent document de stratégie nationale de sécurité de proximité est le résultat de ces diverses concertations. L'objectif global qu'elle s'est assigné est de contribuer à accroître le sentiment de sécurité par la création des relations de confiance mutuelle et de coopération entre les FDS et les communautés pour prévenir et résoudre ensemble les problèmes de sécurité.

Spécifiquement, la stratégie nationale de sécurité de proximité vise à :

- Renforcer la coopération entre les FDS et les populations ;
- Arrimer les dispositifs communaux et communautaires au dispositif national ;
- Renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux ;
- Promouvoir le respect des droits humains et la redevabilité par les FDS ;
- Intégrer le concept de sécurité de proximité et de dialogue avec les communautés dans les programmations locales.

Elle est structurée autour de trois grandes parties dont la première est relative à l'analyse du contexte sécuritaire national, tandis que la seconde partie porte sur la revue des expériences en matière de sécurité de proximité. Quant à la troisième partie elle contient la déclinaison des orientations stratégiques.

1. ANALYSE DU CONTEXTE SECURITAIRE DU NIGER

L'analyse du contexte sécuritaire du Niger a mis en évidence des préoccupations d'ordre national complétées par des défis spécifiques à chacune des régions du pays.

1.1. Contexte sécuritaire national :

Le contexte sécuritaire national qui était autrefois marqué par une accalmie générale faisant du Niger un pays de paix, est caractérisé depuis plusieurs décennies par une fragilité récurrente qu'aggravent de fréquents chocs externes lesquels ont mis en lumière le caractère perfectible du dispositif institutionnel existant.

1.1.1. Une fragilité sécuritaire récurrente interne en proie à de fréquents chocs externes :

Les facteurs internes de fragilité sécuritaire seront examinés pour ensuite mieux rendre compte des chocs externes.

1.1.1.1. Les facteurs internes de fragilité sécuritaire :

Au début des années quatre-vingt-dix la République du Niger a été affectée par des mouvements récurrents de protestation émanant de diverses couches socioprofessionnelles qui réclamaient la fin du parti unique et l'avènement du multipartisme. Ce dernier a finalement été consacré par la Conférence nationale souveraine de 1991.

Cette mutation politique et institutionnelle majeure s'est accompagnée d'une déstructuration de l'appareil sécuritaire national accusé à tort ou à raison d'être complice des exactions qui seraient perpétrées par les régimes antérieurs. Ce choc a été d'autant plus retentissant pour les FDS qu'il a été suivi de changement en profondeur de leurs responsables à tous les niveaux, et surtout de l'amenuisement de leurs moyens d'intervention consécutivement à la mise en œuvre concomitante des politiques d'ajustement structurel.

L'affaiblissement de l'autorité de l'Etat qui en a résulté a servi de terreau à l'émergence des mouvements insurrectionnels armés qui ont affecté les parties septentrionales et orientales du Niger au cours de la même époque. Ces rebellions armées ont certes officiellement pris fin avec la conclusion des différents Accords de paix, mais elles ont détruit l'industrie touristique qui constituait autrefois une importante source de revenu pour l'économie des zones concernées en particulier la région d'Agadez. Elles ont en outre permis l'émergence du banditisme sur certains axes routiers, et le développement de divers trafics illicites notamment le trafic de drogue, d'armes à feu et de migrants ainsi que la contrebande de marchandises diverses. S'agissant tout particulièrement du trafic de drogue, les violents accrochages ayant opposé plusieurs fois les patrouilles des forces de défense et de sécurité aux narco trafiquants, ainsi que les quantités de drogue saisies¹ à ces occasions attestent de

¹Entre 2017 et 2018 les services compétents ont saisi une drogue d'une valeur de près de 13 milliards de FCFA. Pour la seule année 2018 les quantités saisies se présentent comme suit : plus de 2,535 tonnes de

l'existence d'un important trafic de drogue à travers le Sahara nigérien. Ce trafic qui serait en pleine expansion s'appuie sur des jeunes désœuvrés qui connaissent parfaitement le désert nigérien et dont certains seraient des ex-combattants des anciennes rébellions, rompus au maniement des armes individuelles et collectives².

La présence des mines anti personnelles et antichars placées, soit par les acteurs des anciennes rébellions, soit par les trafiquants de drogue, a érigées zones en sanctuaire difficilement accessible aux forces de sécurité. Cela d'autant plus qu'il s'agit de vastes étendues désertiques et semi-désertiques représentant plus de la moitié de la superficie totale du pays qui couvre 1.267.000 Km² et dispose de 5.690 kilomètres de frontières poreuses³ partagées avec sept (07) pays voisins.

L'insécurité qui affecte les foyers des anciennes rébellions armées s'est progressivement propagée aux autres régions à des degrés variables en s'appuyant notamment sur le trafic illicite d'armes à feu. En effet, ce dernier a nourri diverses formes de banditisme amplifié par le sous-emploi et le chômage des jeunes,⁴ et la consommation de stupéfiants notamment par les jeunes y compris dans les écoles. Ce banditisme se traduit par des kidnappings avec demandes de rançons, des braquages dans les grands centres urbains, ainsi que des atteintes multiformes aux personnes et aux biens. D'une manière générale, la dégradation de la situation sécuritaire a développé une demande locale pour les armes en particulier individuelles et parfois même pour les armes collectives. Le marché d'armes illicites qui en a résulté a également alimenté les conflits communautaires pour le contrôle de l'accès aux ressources naturelles y compris la gestion des terres récupérées. Ces conflits sont exacerbés par le sentiment d'une injustice illustrée par la prévalence d'un rapport de force dans les relations entre certaines communautés, l'inégal développement des régions et l'effritement de la cohésion sociale notamment en milieu rural. Ce dernier constat est la conséquence des fortes tensions qui sont apparues entre les opérateurs ruraux consécutivement à l'aggravation de la rivalité entre eux pour l'accès aux ressources foncières, pastorales, hydrauliques, etc. La population nigérienne étant rurale dans son écrasante majorité, vit des activités d'exploitation des ressources naturelles. La complémentarité qui régissait autrefois l'accès à ces différentes ressources a fait place à une véritable compétition sous les effets

cannabis ;5,786 kg de cocaïne ; 16.764.956 comprimés de tramadol et 4.701.807 comprimés de diazépam (Source : Ministère de la justice).

² Ces analyses sont tirées notamment de la formulation de l'IdS 1 et 2, ainsi que du projet de développement des zones sahélo-sahariennes.

³ Sur les 1.500Kms de frontière avec le Nigéria le Niger ne compte que 13 postes de police frontaliers ; sur les 956 Kms de frontière avec l'Algérie, le Niger ne dispose que d'un seul poste ; sur les 355 Kms de frontière avec la Libye, il n'existe qu'un seul poste ; sur les 1.168 Kms de frontière avec le Tchad, le Niger ne dispose d'aucun poste ; les 265 Kms de frontière avec le Benin, les 630Kms avec le Burkina Faso et les 821 Kms avec le Mali disposent chacun d'un seul poste de police frontalier.

⁴ Selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-2012), les jeunes âgés de moins de 24 ans représentent 66% de la population totale.

conjugués de la pression démographique, des changements climatiques et des mutations ayant affecté les systèmes de production. Lorsque cette compétition porte sur des ressources partagées, elle dégénère parfois en conflit communautaire en particulier entre les éleveurs et les agriculteurs.

La circulation des armes illicites a engendré un sentiment d'insécurité qui pousse des individus et des groupes qui n'ont pourtant aucune intention belliqueuse, à chercher à s'armer dans le but d'assurer leur propre sécurité ou celle de leurs communautés. Ces comportements s'observent en particulier dans les communautés vivant dans des zones qui du fait de leur isolement et du faible maillage sécuritaire, sont exposées aux représailles des groupes rivaux. Ils ont favorisé l'expansion de la contrebande laquelle a facilité la transition vers le terrorisme islamiste en finançant ses activités.

L'exacerbation de l'intolérance religieuse entretient un risque sécuritaire additionnel pour le Niger en ce qu'elle alimente une violence verbale et physique qui ruine la cohésion sociale et entretient une attitude de défiance vis-à-vis des pouvoirs publics. L'extrémisme religieux n'est qu'un mode d'expression des réseaux criminels internationaux lesquels se révèlent finalement plus souples, et très opportunistes. Bien que le courant islamique dominant au Niger soit le rite malékite lequel prône en toute circonstance la modération et la recherche du juste milieu, il n'en demeure pas moins que les manifestations de l'extrémisme religieux musulman sont de plus en plus visibles. Celles-ci sont illustrées par l'agressivité verbale de certains prêcheurs et les violences commises lors de la tenue en 2000 du Festival International de la Mode Africaine (FIMA) et des manifestations organisées en janvier 2015 pour protester contre la publication des caricatures de Mahomet par le journal satirique français Charlie Hebdo. Il en va de même des comportements relevés lors de l'application des mesures sanitaires restrictives consécutives à la gestion de la pandémie de la Covid-19.

L'extrémisme religieux s'est développé en exploitant les brèches offertes par la proclamation des libertés d'association et de réunion par la loi fondamentale, et le relâchement du contrôle de l'Etat sur le mouvement associatif d'une manière générale. Son discours réformateur dirigé contre l'Islam traditionnel et la mal gouvernance séduit les couches sociales marginalisées d'autant plus qu'il est simpliste et bouscule la hiérarchie traditionnelle. Il a ouvert la voie aux incursions d'*Al Qaida* au Maghreb islamique (AQMI) et d'autres groupes terroristes, dont certaines sont suivies d'enlèvements de ressortissants de pays occidentaux notamment dans le nord du pays.

Les différents facteurs susvisés qui sont largement à l'origine de la fragilité sécuritaire du Niger se nourrissent de la persistance d'une conception de la sécurité qui met l'accent sur la protection des institutions et la répression au détriment de la prévention et du partenariat. Cette vision restrictive qui dévalorise le rôle du citoyen qu'elle considère comme un suspect potentiel, n'a pas permis de régler de façon complète, l'exercice du métier de sécurité privée. Pire, elle a laissé se développer une méfiance voire des antagonismes

entre les populations et les forces de sécurité. En opposant ces deux acteurs qui devraient pourtant se compléter, elle a ruiné toute possibilité de collaboration voire de coopération à grande échelle entre eux d'autant plus que le développement de l'incivisme et des comportements antisociaux a engendré une certaine défiance des citoyens vis-à-vis des organes de l'Etat. La réticence des populations à collaborer avec les FDS est également favorisée par le déficit de protection des dénonciateurs. La sécurité est donc considérée comme relevant exclusivement de la responsabilité des pouvoirs publics lesquels ont parfois tendance à utiliser les forces de sécurité à leur propre profit. En effet, il est reproché, à tort ou à raison aux agents des forces de sécurité l'exécution systématique des instructions même illégales des autorités en place, et de manière générale le non-respect des textes législatifs et réglementaires existants. Ces textes qui sont pourtant conformes aux standards internationaux en la matière sont loin d'être effectifs. Cette attitude serait aussi imputable au moins en partie, au manque d'impartialité supposé ou réel de certains membres des services de sécurité consécutivement à l'exacerbation du phénomène de corruption. Dans certains cas, le sentiment d'un dévoiement de la sécurité par ses agents est la conséquence de la faible connaissance de leurs missions par les populations, l'insuffisante communication desdits services faute d'une stratégie appropriée, et la mauvaise qualité de leur accueil. Pour diverses raisons, les mesures correctives préconisées à la suite des évaluations, des missions, et des rapports d'études tardent à être mises en œuvre.

Tels se présentent les facteurs internes de fragilité sécuritaire qui caractérisent le contexte nigérien depuis plusieurs années. Ces facteurs ont acquis une certaine résonance par suite de la survenance de violents chocs externes.

1.1.1.2. Les violents chocs externes :

Ces chocs proviennent des conflits qui se déroulent dans plusieurs pays avec lesquels le Niger partage des frontières longues et poreuses. Leur impact a été exacerbé par les faiblesses qui caractérisaient la coopération sécuritaire entre le Niger et certains de ses voisins⁵. Ces chocs sont relatifs notamment à la guerre qui sévit en Libye, l'invasion du nord du Mali par des séparatistes et des *djihadistes*, et la montée en puissance de la secte *Boko Haram* au Nigéria.

a/La guerre civile qui a éclaté en Libye au cours de l'année 2011 a eu un impact négatif considérable sur la sécurité intérieure du Niger notamment dans la région d'Agadez. Elle a entraîné le retour de plus de cent mille (100.000)⁶ migrants nigériens parmi lesquels figurent de nombreux ex combattants des anciennes rebellions qu'a connues le Niger. Certains d'entre eux auraient combattu aux côtés des partisans du Colonel Kadhafi et seraient rentrés

⁵ Cette coopération a été cependant améliorée et formalisée après l'émergence de ces conflits. Elle s'est traduite par la mise en place d'une force conjointe entre les Etats riverains du Lac Tchad, la création du G5 Sahel ainsi que de nombreuses autres initiatives du genre.

⁶ Sources gouvernementales.

au Niger avec des armes provenant des stocks de l'armée libyenne en déroute. Il en est résulté une intensification du **trafic illicite d'armes à feu** qui a alimenté à grande échelle le **trafic des migrants et de drogue**, attesté par la recrudescence des attaques à main armée et la fréquence des accrochages entre l'armée et les éléments d'AQMI/ou des trafiquants de drogue. Le trafic illicite d'armes à feu a aussi engendré l'exacerbation des **conflits entre les communautés transfrontalières** à travers l'activation des milices ethniques. En effet, la nature désertique de cette zone conjuguée aux difficultés d'accès et au caractère aléatoire des contrôles en font une frontière poreuse.

Alors que le Niger ne s'est pas remis des conséquences de la crise sociopolitique libyenne, les menaces sur sa sécurité se sont aggravées au début de l'année 2012 consécutivement à l'occupation du nord du Mali.

b/L'occupation du nord du Mali par une rébellion armée revendiquant la création d'un Etat indépendant. Elle est conduite par le Mouvement National de Libération de l'*Azawad* (MNLA). La forte tension politique qui en a résulté a provoqué un Coup d'Etat militaire et une confusion générale. Celle-ci a permis au MNLA puis aux groupes djihadistes d'*Ansar Dine* et du MUJAO⁷ affiliés à *Al Qaida* au Maghreb islamique (AQMI) d'occuper environ les deux tiers (2/3) de la superficie totale de ce pays dans des zones voisines des régions nigériennes d'Agadez, Tahoua et de Tillabéry.

Le conflit dans le nord du Mali a occasionné non seulement l'afflux au Niger de plusieurs dizaines de milliers de déplacés fuyant les combats, mais aussi l'intensification du trafic illégal d'armes à feu le long de la frontière commune à ces deux pays. Cette zone étant depuis plusieurs années le théâtre de tensions communautaires entre Peulhs nigériens et Touaregs *Daoussak* maliens pour l'accès aux ressources pastorales, la circulation illicite d'armes à feu a donné à ce différend un degré élevé de complexité et de gravité qu'il n'avait jamais connu auparavant. De même, l'invocation des arguments religieux dans ces conflits qui sont pourtant liés à des problématiques purement locales et spécifiques, leur donne l'apparence de s'inscrire dans des enjeux globaux. Leur persistance et l'importance qu'ils prennent font craindre le risque de les voir intégrer la famille de l'extrémisme violent international. En tout état de cause, de nombreux jeunes nigériens désœuvrés issus des communautés peulh, touaregs et songhaïs ont été enrôlés par les groupes *djihadistes* dont les activités se sont propagées au Burkina Faso et plus globalement toute la zone du Liptako-Gourma. L'insécurité dont ils sont les vecteurs a affecté sept départements des régions de Tahoua et de Tillabéry lesquels subissent depuis 2015 des attaques fréquentes des groupes *djihadistes*. Elle a motivé la mise en œuvre par le Gouvernement, des mesures exceptionnelles au titre de l'état d'urgence⁸.

⁷Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest.

⁸L'état d'urgence est en vigueur dans ces zones depuis le 07 décembre 2018 (Décret n°2018-873) et continue d'être prorogé. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle encadrée par la Constitution et la Loi n°98-24 du 11 août

c/La montée en puissance des activités subversives de la secte islamiste *Boko Haram* dans le nord-est du Nigéria a fortement dégradé la situation sécuritaire de la région de Diffa ainsi que dans les pays limitrophes (Cameroun, Tchad). Déjà depuis plusieurs années les actions d'infiltration de cette organisation sont signalées dans certaines régions du Niger qu'elle compte utiliser comme base arrière pour développer ses activités criminelles. Son expansion dans les pays voisins semble correspondre à une phase de son développement. En effet, le Niger a servi initialement de zones de repli et d'approvisionnement en armes et en combattants avant de devenir une cible parmi tant d'autres. Le développement des activités de *Boko Haram* au Niger s'est appuyé sur la proximité culturelle et ethnique qui existe entre les populations vivant des deux côtés de la frontière commune. Il a également exploité la pauvreté et la frustration des jeunes.

La montée en puissance de *Boko Haram* s'est traduite notamment par l'intensification des attaques dirigées contre les populations civiles et des objectifs militaires. La situation de guerre qui s'est installée progressivement dans la région de Diffa a occasionné des conséquences multiformes parmi lesquelles on peut citer la fragilisation de son tissu économique, l'afflux massif des réfugiés et, d'une manière générale, l'émergence d'une crise humanitaire de grande ampleur. Elle a poussé le Gouvernement à décréter l'état d'urgence dans la région pour la première fois par Décret n°2015-73 du 10 février 2015. Cette mesure qui est continuellement prorogée s'est traduite par l'instauration du couvre-feu, l'évacuation des populations vivant sur certaines îles du Lac Tchad, la suspension du commerce de certains produits ou encore l'utilisation des motos comme moyens de déplacement. Son maintien est diversement apprécié et a mis en lumière les insuffisances du dispositif institutionnel existant.

1.1.2. Un dispositif institutionnel perfectible :

1.1.2.1. La gouvernance du secteur de la sécurité :

La sécurité est reconnue comme un droit fondamental par la Constitution à travers son article 12 qui dispose expressément que « chacun a droit à la liberté et à la sécurité dans les conditions définies par la loi ». Cette place faite à la sécurité par le constituant semble liée au fait que celle-ci est une condition essentielle à l'exercice des libertés individuelles et collectives. L'exercice des missions de sécurité fait intervenir plusieurs institutions opérant sous la coordination d'un dispositif national.

- **Les acteurs majeurs en présence** : La sécurité intérieure est assurée traditionnellement par trois institutions à savoir la Garde Nationale du Niger, la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale. Chacune d'elles dispose de textes

1998 modifiée et complétée par la Loi n°2015-07 du 10 avril 2015. Il confère au Gouvernement des pouvoirs spéciaux restreignant certaines libertés publiques dans la zone qui en fait l'objet.

législatifs et réglementaires déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement. La Garde et la Police nationales sont placées sous la tutelle du Ministère en charge de l'Intérieur, tandis que la Gendarmerie relève du Ministère en charge de la défense nationale. Elle est cependant placée pour emploi auprès du Ministre chargé de l'Intérieur pour les questions de police administrative, et du Ministre chargé de la Justice pour les questions relatives à la police judiciaire. Ces différentes institutions disposent de services déconcentrés dont l'organisation porte l'empreinte des périodes de paix en ce qu'elle est alignée non pas sur l'importance des menaces mais sur la carte administrative du pays notamment celle de la déconcentration. En dehors du cas spécifique des grands centres urbains, les services de sécurité sont faiblement présents au niveau communal et communautaire.

Les missions des institutions responsables de la sécurité sont, à l'exception de certaines spécificités prévues par les statuts de chacune d'elles, similaires sur leurs aspects majeurs en ce qu'elles sont pour l'essentiel préventives (police administrative) et répressives (police judiciaire). Certes, elles se réfèrent aux standards internationaux qui existent en la matière, mais leur mise en œuvre donne lieu à des appréciations mitigées et pose la question de l'amélioration de la qualité de la gouvernance interne de ces différents services. En effet, la bonne gouvernance du secteur est une condition essentielle de sa performance en ce qu'elle est le gage d'un meilleur respect des droits humains, et garantit une plus grande transparence et une redevabilité certaine. Ce faisant, elle facilitera aisément le passage d'une « sécurité de méfiance vers une sécurité de confiance » en valorisant la coordination du secteur.

- **La coordination du secteur :** La cohabitation de plusieurs institutions dont les missions sont identiques sur de nombreux points, suscite des interrogations non seulement en ce qui concerne la coordination des interventions, mais aussi l'efficacité dans l'utilisation des moyens humains, matériels et financiers. Aux fins de coordination un Conseil National de Sécurité présidé par le Chef de l'Etat est institué et est composé en outre de plusieurs personnalités civiles, ainsi que des chefs de différents corps constitutifs des forces de défense et de sécurité. Il donne son avis sur plusieurs questions en particulier celles relatives à la sécurité et à la défense de la Nation. Il assiste le Président de la République dans l'exercice de ses fonctions en matière de sécurité, anime des réflexions et propose des solutions aux questions entre autres de sécurité nationale. Le Conseil national de sécurité dispose de démembrements aux échelles régionale et départementale, qui se réunissent régulièrement. Pour la gestion des crises, un Centre national opérationnel (CNO) composé des chefs des différents corps constitutifs des FDS est institué et est placé sous la coordination du Chef d'état-major des armées. Ce centre dispose de démembrements aux échelles régionale et départementale.

Toutefois, la fonctionnalité de ce dispositif sur le moyen et long termes nécessite une meilleure information et une sensibilisation accrue des responsables administratifs et des FDS sur le contenu et la finalité de leurs missions. S'agissant spécifiquement du CNO, il a été relevé que faute d'une coordination opérationnelle sur le terrain il est difficile de faire agir les différents corps ensemble, ce qui limite l'efficacité de leur réponse et leur adéquation aux alertes données. En effet, sur le terrain il demeure difficile de faire agir ensemble les différents corps de sécurité alors même qu'on assiste depuis plusieurs années à la montée en puissance du financement apporté par l'Etat à ce secteur.

1.1.2.2. Le financement du secteur :

Jusqu'au milieu des années quatre-vingt (1980), les interventions des forces de sécurité se limitaient en matière de police judiciaire à la gestion d'une délinquance constituée pour l'essentiel de délits mineurs, tandis qu'au plan préventif, elles se résumaient à une présence dissuasive. En conséquence, leurs effectifs avaient un caractère symbolique tandis que les moyens matériels et financiers qui leur étaient alloués étaient dérisoires. Ces moyens étaient exclusivement fournis par l'Etat avec parfois l'appui de certains partenaires bilatéraux. L'intervention de ces derniers était soumise à certaines restrictions car la sécurité étant un domaine de souveraineté, les institutions qui la composent ne pouvaient recevoir des appuis extérieurs qu'à certaines conditions. Pour toutes ces raisons, les forces de sécurité avaient longtemps souffert d'une indigence criarde tant du point de vue des effectifs que des moyens matériels et financiers d'intervention. C'est pourquoi, bien que les premiers mouvements insurrectionnels qui ont éclaté au début des années quatre-vingt-dix soient des questions de sécurité intérieure, ils avaient pour l'essentiel été pris en charge par les forces armées faute de capacités appropriées d'intervention des forces de sécurité.

Au cours de la première décennie deux mille (2000) à la faveur de l'adoption de lois de programmation, chacune des institutions qui composent les forces de sécurité a bénéficié d'un renforcement significatif de ses capacités d'intervention tant du point de vue des effectifs que des équipements. Cette attention portée par l'Etat à ce secteur s'est davantage renforcée au cours de ces dernières années à travers des allocations budgétaires substantielles assorties de l'affirmation d'une volonté de continuer à soutenir ledit secteur sur le long terme. En effet, le PDES (2017-2021), consacre un axe (l'axe n°4) à l'«amélioration de la gouvernance, paix et sécurité» à travers le renforcement des institutions garantes de la défense du territoire et de la sécurité des citoyens.

Toutefois la visibilité de l'impact des nombreuses réalisations faites dans la prise en charge des préoccupations de sécurité par les institutions concernées nécessite le développement par elles des capacités de planification sur le long terme, ainsi que des compétences en matière d'analyse, d'anticipation, d'écoute, de partage de l'information et d'intervention à temps pour faire face aux défis en présence. En d'autres termes, il s'agira d'édifier un modèle de sécurité susceptible de répondre aux besoins des populations, et reposant sur

des bases durables de financement prenant en compte les différents niveaux d'organisation de l'Etat sur la base, entre autres, d'une connaissance fine des défis spécifiques à chacune des régions.

1.2. Défis spécifiques des régions en lien avec la sécurité :

Ces défis ont été identifiés lors des ateliers régionaux complètent la lecture du contexte sécuritaire national. Ils présentent des similitudes sur certains points, et des divergences sur d'autres.

1.2.1. Défis sécuritaires spécifiques à la région d'Agadez :

La situation sécuritaire s'est dégradée dans cette région suite aux diverses rebellions touarègues entraînant entre autres, l'apparition des zones peu accessibles aux services étatiques. La menace terroriste s'est renforcée avec la montée en puissance d'*Al-Qaïda au Maghreb Islamique* (AQMI) en 2007. Du fait de sa position géostratégique à la limite Nord de la CEDEAO, et de carrefour entre l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb, la région d'Agadez est une plaque tournante de divers trafics illicites (drogues, armes, êtres humains, etc). Enfin, elle a été affectée par la crise libyenne à l'occasion de laquelle des milliers d'anciens combattants ont regagné la région. Leur démobilisation a été effective mais leur intégration au sein du tissu socio-économique de la région reste un défi pour diverses raisons. Les principales menaces se présentent comme suit :

TYPES DE MENACES SECURITAIRES	CAUSES	CONSEQUENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Coupeurs de route liés à l'insécurité résiduelle ; - Braquage à main armée ; - Viols et agressions sexuelles; - Enlèvement des personnes et des véhicules ; - Conflits communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Porosités des frontières ; - Chômage, manque d'opportunités économiques et recherche de gain facile ; - Idéologie séparatiste ; - Circulation et trafic illicites des armes ; - Trafic illicite et consommation des stupéfiants ; - Vétustés du réseau routier ; - Immigration qui engendre le trafic des êtres humains; - Traite des personnes et trafic illicite des migrants ; - Conflit transfrontalier ; - Manque d'accès à l'éducation - Fermeture de certains sites miniers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité ; - Baisse de l'activité économique ; - Entrave à la libre circulation des personnes et des biens ; - détérioration du tissu social.

1.2.2. Défis sécuritaires spécifiques à la région de Diffa :

Depuis 2015, date de la première attaque terroriste de Boko Haram, la région de Diffa traverse une crise sécuritaire récurrente. Cette situation a fortement dégradé les conditions de vie des populations et les rapports entre les FDS et les communautés. Le système de guerre asymétrique où l'ennemi est difficilement identifié, a fait naître un climat de méfiance entre les différents acteurs et a rendu difficile la coopération entre les FDS et les Communautés locales. Au regard de la complexité de la situation, la sécurité de proximité s'impose comme une alternative. Les principales menaces identifiées sont les suivantes :

TYPES DE MENACES SECURITAIRES	CAUSES	CONSEQUENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Attaques contre les populations civiles et les positions des FDS ; - Pose des mines ou des engins explosifs improvisés ; - Assassinats ciblés (chefs traditionnels, chefs religieux, commerçants....) ; - Enrôlements des jeunes dans les groupes terroristes ; - Vols de bétail et pillage des biens ; - Enlèvement et demande de rançon ; - Extrémisme religieux violent ; - « Phénomène des palais » ; - Dégradation des terres ; - Conflits agriculteurs-éleveurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de coopération avec les FDS ; - Recherche des combattants ; - Recherche des moyens pour se procurer des armes, de la nourriture, de la drogue, des médicaments ; - Déploiement insuffisant des FDS au niveau de certaines poches d'incursion ; - Manque d'accès à l'éducation ; - Recherche de gain facile ; - Déscolarisation des jeunes ; - Chômage et manque d'opportunités économiques, en particulier des jeunes ; - Faible participation des communautés aux activités minières pétrolières et mauvaise répartition des revenus y afférents ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Panique et terreur au sein des populations ; -Perte des armes et équipements militaires ; -Perte en vies humaines ; -Redéploiement des FDS ; -Déplacement des populations civiles vers d'autres zones ; -Affaiblissement du tissu économique et social ; -Fermeture des écoles, centres de santé et les marchés ; -Réduction des moyens de subsistance ; -Entrave au bon fonctionnement des services sociaux de base ; -Déplacements forcés de populations -Apatridie

1.2.3. Défis sécuritaires spécifiques de la région de Dosso :

La région de Dosso est marquée par des conflits nombreux et variés. En effet, assez souvent, les médias relaient des informations relatives à des saisies de drogue, d'armes et d'hydrocarbures opérées par les Forces de Défense et de Sécurité de la région. Ces menaces ont rendu nécessaire le développement par l'ensemble des acteurs, des approches innovantes en matière de sécurité. Les menaces les plus courantes mises en évidence dans cette région se présentent comme suit :

TYPES DE MENACES SECURITAIRES	CAUSES	CONSEQUENCES
<ul style="list-style-type: none"> -Délinquance urbaine et semi-urbaine ; -Enlèvements et demandes de rançon ; -Fraude des hydrocarbures ; -Conflits éleveurs-agriculteurs. - Trafics - Cybercriminalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de gain facile ; - Chômage et manque d'opportunités économiques; - Etendue des frontières ; - Trafic et consommation de drogue. - Dégradation de l'environnement. - Apologie de l'insécurité à travers les réseaux sociaux - Désinformation et mauvaise utilisation des réseaux sociaux (fake news) - Manque d'accès à l'éducation - Porosité des frontières ; - Insuffisance de poste de contrôle ; - Dégradation des routes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Psychose au sein de la population ; - Trafic d'armes à feu. - Baisse des recettes fiscales ; - Dégradation du tissu économique ; - Perte en vies humaines ; - Menaces des aires de pâturage ; - La disparition de l'habitat, de l'écosystème et des espèces animalières. - Introduction frauduleuse de produits prohibés ; - Accentuation de la criminalité.

1.2.4. Défis sécuritaires spécifiques à la région de Maradi :

Depuis la montée en puissance du groupe terroriste *Boko Haram* au Nigeria puis dans le bassin du lac Tchad, la région de Maradi a accueilli des milliers de déplacés/refugiés, ce qui a aggravé la pression démographique et la compétition pour l'accès aux ressources naturelles. Il en est résulté une augmentation des conflits liés notamment à l'exploitation desdites ressources. De plus, l'insécurité s'est développée avec l'avènement du kidnapping, le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée ainsi que le développement de la contrebande, le grand banditisme, le braquage à main armée, le trafic de carburant. Ces faits ont contribué à dégrader les relations entre les forces de défense et de sécurité et les populations. Les menaces les plus courantes énumérées dans la région sont les suivantes :

TYPES DE MENACES SECURITAIRES	CAUSES	CONSEQUENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre agriculteurs et éleveurs ; - Délinquance juvénile, violences ; - Contrebande organisée ; - Enlèvement et demande de rançon ; - Attaques à main armée ; - Vols de bétails ; - Exactions commises par des milices d'auto défense. 	<ul style="list-style-type: none"> - Trafic et détention illicite des armes à feu et des stupéfiants surtout par des jeunes ; - Forte pression foncière liée à la démographie et aux déplacements de population et grignotage des espaces agropastoraux; - Incivisme caractérisé par le non-respect des textes régissant divers domaines; - Ignorance et faible niveau d'instruction. 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse drastique des recettes de l'Etat et des municipalités due à la contrebande ce qui entraîne les arriérés des salaires du personnel des collectivités, l'insuffisance des moyens des FDS ; - Persistance de la psychose au sein de la communauté de la zone et qui entraîne le déplacement interne des populations; - Faible coopération entre la communauté et les FDS d'une manière générale, méfiance.

1.2.5. Défis sécuritaires spécifiques à la région de Niamey :

A Niamey la capitale, les menaces sécuritaires sont relatives au terrorisme, à la grande criminalité liée au chômage des jeunes, la pauvreté, la consommation de la drogue surtout par les jeunes, l'enrichissement illicite, la fuite de responsabilité des parents, la mauvaise utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'augmentation numérique des enfants de la rue, etc. A cela s'ajoutent d'autres facteurs tels que la mendicité, les troubles sociopolitiques et la circulation illicite des armes.

TYPES DE MENACES SECURITAIRES	CAUSES	CONSEQUENCES
-------------------------------	--------	--------------

TYPES DE MENACES SECURITAIRES	CAUSES	CONSEQUENCES
<ul style="list-style-type: none"> -Délinquance juvénile ; - -Attaques, braquage, coupeur de route ; -Trafic et vente de stupéfiants ; -Troubles sociopolitiques (manifestations violentes) ; - -Risque de sabotage sur les points sensibles (NIGELEC, SEEN...) ; -Intolérance religieuse et violence verbale dans les prêches ; -Insécurité routière ; -Pollution - Cybercriminalité - Terrorisme ; - Banditisme ; -Intolérance religieuse et violence verbale dans les prêches ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'opportunités économiques - Manque de politique publique de lutte contre la mendicité (activités génératrices de revenu, de développement et de réinsertion des intéressés); - Exode rural et afflux de population après l'hivernage - Manque d'accès à l'éducation - Désengagement de l'Etat ; - Recherche gain facile ; - Faible application des textes. - Tensions politiques et sociales - Mauvaise gestion des espaces verts et des espaces publics - Désinformation et mauvaise utilisation des réseaux sociaux (fake news) ; - Manque d'opportunités économiques ; - Incivisme (non-respect des textes) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Vol ; - Proxénétisme et trafic d'êtres humains - Pertes de vies humaines - Occupation et dégradation de lieux publics ; - Insécurité - Destruction des biens publics et privés; - Détérioration de la situation sécuritaire ; - Méfiance envers les FDS ; - Détérioration du climat de confiance ; - Psychose ; - Conséquences économiques ; - Perte en vies humaines ; - Conséquences sociales et culturelles ; - Enlèvements ; - Perte en vies humaines et en matériels ; - Dégradation de l'environnement et disparition des espèces. - Radicalisation et extrémisme violent

1.2.6. Défis sécuritaires spécifiques à la région de Tahoua :

La région de Tahoua est en proie à des menaces sécuritaires dans sa partie septentrionale. Ce contexte sécuritaire difficile est amplifié par l'existence d'une complicité locale et le silence de certaines personnes. Ainsi, les menaces les plus courantes énumérées sont les suivantes :

TYPES DE MENACES SECURITAIRES	CAUSES	CONSEQUENCES
<ul style="list-style-type: none"> -Traffics des armes ; -Trafic de drogue ; -Fraude des hydrocarbures. -Attaques contre les populations et les positions des FDS ; -Enlèvements et demande de rançon ; -Feux de brousse - Conflit intercommunautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'opportunités économiques - Recherche du gain facile ; - Consommation des stupéfiants ; - Dysfonctionnement des services sociaux de base ; - Faible présence de l'Etat dans certaines zones. - Refus de paiement de la dîme par les populations ; - Refus de s'enrôler - Obstruction des couloirs de passage ; - Problème foncier ; - Rétrécissement des aires de pâturage ; - Point d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ralentissement des activités commerciales ; - Problèmes de santé publique ; - Circulation illicite des armes ; - Fermeture des écoles, centres de santé et des marchés ; - Multiplication des infractions et le trafic de tout genre. - Perte en vies humaines (FDS et civils) ; - Dégâts matériels ; - Psychose ; - Vols de bétails. - Pertes en vies humaines; - Tendance à l'abandon du pastoralisme ; - Détérioration du tissu social ; - Instauration d'un climat de méfiance.

1.2.7. Défis sécuritaires spécifiques à la région de Tillabéry :

La région de Tillabéry est placée sous état d'urgence depuis 2017 du fait des nombreux défis sécuritaires auxquels elle est confrontée. On peut classer ces derniers en trois groupes qui sont (i) l'émergence des groupes extrémistes violents dans toute la région qui s'attaquent non seulement aux positions militaires, mais aussi aux populations civiles (enseignants, chefs traditionnels et religieux, etc), (ii) les conflits communautaires pour le contrôle et l'accès aux ressources naturelles et (iii) les conflits inter communautaires.

Types de menaces	Causes	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> -Vol et extorsion de bétail ; -Extrémisme religieux violent ; -Exactions des milices d'auto-défense. -Conflits 	<ul style="list-style-type: none"> -Recherche de gain facile, pauvreté ; -Terrorisme ; - Ignorance et faible niveau d'instruction ; -Manque d'opportunités économiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement du terrorisme, - Appauvrissement de la population qui engendre des conflits ; - Psychose. - Fermeture des écoles, centres de santé et les marchés ; - Défiance de l'Etat dans ses

Types de menaces	Causes	Conséquences
intercommunautaires ; Orpillage ; -Fraude des hydrocarbures à grande échelle.	-Laxisme dans la délivrance des autorisations de détention et de port d'armes ; -Porosité des frontières ; -Pression sur les ressources du fait de l'afflux des populations réfugiées. - Elargissement du champ d'actions et de contrôle des groupes armés - Litiges champêtres, non-respect du délai de libération des champs, rétrécissement des aires de pâturage, insuffisance des points d'eau ; - Faiblesse des contrôles, manque d'opportunités économiques pour les jeunes.	prérogatives ; - Prélèvement de la dîme ; - Destruction des ressources vitales ; - Assassinat ciblés. - Déplacement des populations - Pertes en vie humaines ; - Abandon des écoles ; - Délinquance. - Disparition du pastoralisme. - Pertes en vies humaines et animales ; - Développement du banditisme. - Dégradation de l'environnement ; - Baisse des recettes fiscales, sentiment d'impunité.

1.2.8. Les défis sécuritaires spécifiques de la région de Zinder :

La question de la sécurité se pose avec acuité dans la région de Zinder du fait de l'existence de plusieurs facteurs d'instabilité sociale, tels que le phénomène des jeunes du palais⁹, le braquage nocturne, les affrontements entre groupes de jeunes, le conflit autour de la gestion des ressources naturelles (eau, terre, pâturage). La population est exposée à tous les risques allant de la fragilisation du tissu économique aux pertes en vies humaines, ce qui constituent des sources de pauvreté structurelle. Ces menaces sont résumées par le tableau qui suit :

TYPES DE MENACES SECURITAIRES	CAUSES	CONSEQUENCES
- Conflits intercommunautaires ; - Extrémisme religieux violent ; - Braquages à main armée et kidnapping ; - Trafic et vente des stupéfiants ; - Phénomène des « palais » ; - Trafic des hydrocarbures.	- Ignorance et faible niveau d'instruction ; - Manque d'opportunités économiques; - Intégrisme religieux ; - Pression sur les ressources foncières ; - Méconnaissance de textes législatifs) ; - Manque d'opportunités économiques - Développement du phénomène des fake	- Vol ; - Délinquance juvénile ; - Criminalité ; - Rejet de la société ; - Déperdition des recettes fiscales et douanières, etc.

⁹ Jeunes organisés en groupe qui s'adonnent à la consommation de la drogue et sont à l'origine des cas des vols et autres agressions.

TYPES DE MENACES SECURITAIRES	CAUSES	CONSEQUENCES
	news ; - Porosité des frontières ;	

A ces défis spécifiques aux différentes régions s'ajoute l'impact du changement climatique qui pousse de nombreuses populations à quitter massivement leur terroir dans l'espoir de trouver une vie meilleure ailleurs. Cette situation est observée notamment dans les régions d'Agadez, Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder.

2. REVUE DES EXPERIENCES EN MATIERE DE SECURITE DE PROXIMITE :

L'histoire du Niger contemporain nous apprend que de l'indépendance à nos jours plusieurs expériences d'approches de la sécurité de proximité se sont succédé. Certaines sont portées par le Gouvernement directement ou indirectement, tandis que d'autres sont le résultat de dynamiques locales ou communautaires. Aujourd'hui, la sécurité de proximité fait intervenir d'autres mécanismes formels et informels de gestion qui varient parfois d'une région à une autre. Ces différentes expériences ont permis de tirer de nombreux enseignements sur lesquels il est possible de s'appuyer pour construire un système durable de sécurité de proximité.

2.1. Regard rétrospectif sur les expériences menées :

2.1.1. Les initiatives portées par les autorités centrales :

Ces expériences ont été conduites tantôt directement par les autorités centrales, tantôt par le biais de leurs partenaires au développement.

2.1.1.1. Les initiatives portées directement par le Gouvernement :

1)-La milice du PPN-RDA¹⁰ : Elle a été mise en place par le parti unique (PPN-RDA) de l'époque au cours des premières années qui ont suivi l'accession du Niger à la souveraineté internationale. Cette milice, composée des militants dudit parti y compris au niveau communautaire, avait une couverture nationale et était équipée d'armes létales. C'était une force paramilitaire numériquement très importante et partisane disséminée sur l'ensemble du territoire national. Son objectif était de protéger le régime contre l'insurrection armée que préparerait le parti *Sawabatombé* dans la clandestinité, à partir de certains pays voisins. Elle a été dissoute à la suite du coup d'Etat militaire du 15 avril 1974¹¹ qui a renversé le régime du PPN-RDA.

2)-Les patrouilles de la Samaria : La *Samaria* est une organisation traditionnelle des jeunes qui a été récupérée par le régime du CMS, lequel l'a structurée conformément à ses ambitions politiques. Cette organisation présente dans toutes les villes et dans tous les villages fédérait théoriquement toute la jeunesse du Niger. Cette dernière était mobilisée pour la réalisation d'activités d'intérêt général y compris l'organisation des patrouilles en milieu urbain et rural sous le contrôle des forces de sécurité. Ces patrouilles consistaient à contrôler les mouvements des personnes notamment la nuit, en vue de la sécurisation des villes et des villages. Plus tard, la *Samaria* a été dotée d'une coordination nationale et intégrée au sein du nouveau parti unique le Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD). La tenue en 1991 de la Conférence nationale souveraine en

¹⁰ Parti progressiste nigérien section du Rassemblement démocratique africain.

¹¹ Ce coup d'Etat a été dirigé par un Conseil militaire suprême (CMS) ayant à sa tête le Lieutenant-Colonel Seyni Kountché.

sonnant le glas du parti unique a, par la même occasion consacré la disparition de la *Samarita* de l'architecture institutionnelle du pays.

3)-Les comités communaux de paix (CCP) : Ils ont été mis en place sous l'égide de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) avec l'appui des partenaires techniques et financiers dans les régions d'Agadez, Diffa(2015)¹², Tahoua(2017)¹³, Tillabéry (entre 2015 et 2018)¹⁴ Maradi (2018)¹⁵ et Zinder (2018)¹⁶. Ces comités communaux de paix ont été installés pour jouer un rôle de veille et d'alerte précoce. Il s'agit, à travers ces cadres, de prévenir les conflits en suscitant une dynamique d'entretien de la paix par les acteurs à la base. Dans leurs zones d'intervention, ces comités mènent des actions d'information et de sensibilisation de la population sur diverses thématiques en lien avec la consolidation de la paix, l'organisation des jeunes pour la conduite des activités génératrices de revenus, etc. Faute de suivi régulier, de financement durable, et parfois par crainte de représailles de la part des acteurs du crime organisé qui sévissent dans certaines zones, ces comités ont du mal à fonctionner. Cela d'autant plus que l'application des règles relatives à la protection des sources d'information n'est pas optimisée. En outre, l'absence de réponses appropriées aux alertes données par lesdits comités a fini par décourager beaucoup de leurs membres. Aussi, la coopération entre ces comités et les FDS manque d'effectivité.

4)-Les initiatives spécifiques aux différents corps des FDS :

La Gendarmerie Nationale dispose à son échelon de base des brigades dont chacune dispose d'un territoire divisé en secteurs que le Commandant de Brigade a l'obligation de visiter périodiquement. A l'occasion de ses visites le Commandant de Brigade doit s'entretenir avec les chefs de villages/tribus, et d'une manière générale avec les représentants des diverses couches socioprofessionnelles pour se renseigner sur la situation sécuritaire notamment. Cette approche méthodologique propre à la Gendarmerie valorise et intègre les dispositifs communautaires d'alerte.

Dans le cadre du rapprochement de la Police avec la population, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre par la Police Nationale parmi lesquelles on peut citer :

- La création d'un service de l'information, des relations publiques et du sport en 2011, érigé en service central des relations publiques et du sport en 2017 avec des points focaux au niveau des directions nationales et régionales :
- La création depuis 2017 d'une page Facebook et d'un site web régulièrement alimentés pour l'information et la sensibilisation du public ;

¹² Les communes concernées sont : Chétimari, Gueskerou, N'gourt, N'guigmi, Diffa, Bosso, Tumour, N'guelbeli, Goudoumaria, Mainé soroa, Foulatari et Kablewa

¹³ Les communes couvertes sont : Tchintabaraden, Tassara, Tillia, Bagaroua, Takanamat, Abalak et Kao.

¹⁴ L'expérience a concerné les communes de Banibangou, Abala, Goroual, Ouallam, Tondikiwindi, Sanam, Jagourou, Ayerou, Bankilaré.

¹⁵ Une seule commune est concernée à savoir celle de Bermo.

¹⁶ Deux communes sont couvertes : Tanehya et Tarka.

- La conception par la DSP des dépliants de sensibilisation des citoyens sur plusieurs thématiques relatives à la sécurité et au fonctionnement des services de police (mécanismes de dépôt de plainte, la circulation routière...);
- L'étude sur la corruption au sein des services de police en 2017 ;
- L'introduction d'un module de police de proximité dans le curricula de formation des policiers ;
- Diverses rencontres d'échanges et récréatives police-population à travers des activités sportives, des conférences dans les universités publiques du Niger ;
- L'organisation des séances de sensibilisation des citoyens sur diverses thématiques relatives à la criminalité dans les écoles professionnelles ;
- La création des Compagnies Mobiles de Contrôle des Frontières (CMCF) qui ont fait leurs preuves sur le terrain ;
- Les visites périodiques de proximité du service central de protection des femmes et des mineurs dans certains milieux sensibles.

Les Forces Armées Nigériennes (FAN) mettent en œuvre régulièrement des actions dites civilo-militaires dans le but de créer un climat de confiance avec les populations permettant ainsi de recueillir des renseignements. Ces actions portent sur des réalisations qui sont au cœur des préoccupations de ces populations comme la distribution des vivres et de médicaments, le fonçage des puits, etc.

Dans le cadre du maillage territorial, la Garde Nationale du Niger a créé des brigades de piste à vocation judiciaire spécifique dans les zones pastorales et rurales où les autres forces de sécurité ne sont pas présentes. Leur création s'inscrit dans le but d'assurer la sécurité de proximité dans les zones éloignées ou vacantes à travers le rapprochement des FDS avec les populations. Ces brigades de piste peuvent entreprendre dans leurs zones d'intervention toute action tendant à l'amélioration de leurs rapports avec les populations et l'instauration d'une confiance mutuelle.

Dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions sécuritaires, les Douanes Nigériennes mettent l'accent sur la sensibilisation des populations surtout frontalières sur le danger et les méfaits de la contrebande et les trafics illicites de tous genres (carburant, drogues, armes). A travers ces actions de sensibilisation, les Douanes Nigériennes cherchent la coopération des populations pour lutter ensemble contre la fraude. En vue de gagner la confiance des populations, les Douanes Nigériennes mettent à disposition des fonds pour la mise en œuvre des actions sociales.

Quant aux services de l'Environnement, ils organisent de manière continue des sessions d'information, sensibilisation et de formation à l'intention des populations, lesquelles sont en contact direct et permanent avec les ressources naturelles. Ce qui leur permet d'instaurer un climat de confiance mutuelle et de coopération pour la réussite de leurs missions. De manière pratique, les agents de l'environnement mènent conjointement des actions avec les

communautés avec l'appui de l'Etat et de certains partenaires au développement pour la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles et de la biodiversité.

Au sein de la Protection Civile la sécurité de proximité se traduit par le rapprochement des unités de Protection Civile avec les populations ainsi que par la promptitude de ces unités dans l'exécution de leurs missions. L'approche développée prend en compte la prévention (prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, prévention des accidents...), les opérations de secours aux victimes et les évacuations des sinistrés, la prise en charge des sinistrés et des accidents domestiques, les secours nautiques, la formation des citoyens en secourisme, la sensibilisation sur les risques de catastrophes tant naturelles qu'anthropiques (inondations, les feux d'hydrocarbure, etc), la participation de la communauté aux plans de secours, etc. Elle est favorisée par la montée en puissance de la Protection Civile, à travers le renforcement des capacités de ses unités en ressources humaines et matérielles, et le développement de son maillage territorial ces dernières années.

Le contrôle de la mise en œuvre de ces initiatives est assuré notamment par des corps de contrôle spécifiques en particulier l'Inspection Générale des Services de Sécurité (IGSS) et l'Inspection Générale des Armées et de la Gendarmerie Nationale (IGA/GN), lesquels disposent de compétences importantes en matière d'investigations.

2.1.1.2. Les initiatives conduites indirectement par le Gouvernement :

Elles sont l'œuvre des partenaires au développement au titre des coopérations bilatérale et multilatérale.

1)-Les Unités de police municipale mises en place dans le cadre de l'IdS Court Terme : La guerre civile en Libye a engendré une aggravation de la situation sécuritaire particulièrement dans la région d'Agadez au point que si rien n'était fait rapidement le risque serait grand de voir cette zone s'installer durablement dans la violence. C'est pour juguler ce risque que des mesures de résilience ont été mises en œuvre au titre de l'Instrument de Stabilité Court Terme (IdS CT). L'une de ces mesures s'est traduite par la mise en place des unités de police municipale dans les communes de la région d'Agadez en 2012. L'objectif visé est de réduire les menaces à la paix et à la sécurité en impliquant les jeunes dans la gestion de la sécurité au sein de leurs communautés et dans des espaces en proie à de multiples tentatives de déstabilisation. Ces unités devraient en outre permettre aux communes de disposer d'un personnel d'appui dans la mobilisation des ressources internes dont elles ont cruellement besoin.

L'expérience de la mise en place des unités de la police municipale dans la région d'Agadez ayant été jugée satisfaisante, elle a été étendue à certaines communes des régions de Diffa, Tahoua, Tillabéry et Zinder dans le cadre de la deuxième phase de l'IdS en 2014. Cette extension était motivée par l'invasion du nord du Mali limitrophe des régions nigériennes de Tahoua et Tillabéry, par des groupes insurrectionnels et *djihadistes*, ainsi que la montée en

puissance du groupe terroriste *Boko Haram* dans le nord du Nigéria dans des zones proches des régions nigériennes de Diffa et Zinder.

La création des nouvelles unités de la police municipale s'est faite sur la base des leçons tirées de l'expérience de la première phase de l'IdS, ce qui a justifié l'introduction du critère de « capacité financière » de chacune des communes candidates, pour estimer le nombre d'agents qu'elles peuvent prendre en charge de façon durable. Au total, quarante-huit (48) unités de police municipale ont été mises en place entre 2012 et 2014 dans les communes des régions d'Agadez, Diffa (en 2015), Maradi (en 2018), Zinder(en 2018), Tahoua (en 2017) et Tillabéry(entre 2015 et 2018) au titre de l'instrument de stabilité court terme.

Ces unités de police municipale étant dépourvues d'armes létales ne peuvent pas être une force de réaction aux menaces sécuritaires. Leur manque d'articulation avec le niveau communautaire et leur faible lien avec le dispositif sécuritaire national ne leur permet pas non plus d'assurer une collecte et une remontée de l'information de qualité. En effet, l'approche sécuritaire au niveau local n'ayant pas été construite dans une perspective intégrative, la police municipale n'a pas développé des mécanismes lui permettant d'établir dans son domaine, une relation entre les différents segments qui composent la commune.

La faiblesse des moyens financiers des communes constitue un véritable défi à la durabilité de ces unités mises en place sur financement extérieur.

2)-Les initiatives portées par le RECAP : L'expérience du Projet de renforcement des capacités de la police (RECAP 2014-2019) s'est traduite par la création de plateformes de concertation dénommées cadres d'échange Police-population. La mise en relation de la population avec la police a commencé avec la composante « sécurité frontalière » qui a consisté dans la construction et l'équipement des postes de police frontaliers dans des zones qui en étaient dépourvues. Au total, treize (13) postes frontaliers ont été construits et équipés sur l'ensemble du territoire national. Chacun de ces postes de police a mis en place un cadre d'échange police-population qui est un espace de dialogue permettant à la population et à la police de se concerter et d'arrêter des décisions en vue de prendre en charge les questions de sécurité dans leurs zones de compétence. Les cadres d'échange permettent aussi à la police nationale de sensibiliser les populations sur ses différentes missions, et de susciter leur concours en vue de leur mise en œuvre efficace. Chacun de ces cadres a une composition inclusive en ce qu'il comporte en son sein en plus des membres du poste de police, des responsables de la commune, des autorités traditionnelles et des représentants des différentes catégories socioprofessionnelles (jeunes, femmes, transporteurs, commerçants).

L'expérience des cadres d'échange police-population a été étendue à des zones autres que celles au sein desquelles des postes frontaliers ont été construits. Cela a été rendu possible par les autres composantes du RECAP. Le projet a développé un module de formation continue sur la police de proximité à l'intention de la Police nationale, et a réussi à intégrer ce concept dans la formation initiale des policiers.

3)-L'expérience de Search for commonground:Le projet dénommé « Terrain d'entente » est mis en œuvre par l'ONG Search for commonground à partir de novembre 2018 dans les localités d'Abala, Ayorou, Bankilaré, Goroual et Téra, a pour objectif de renforcer les mécanismes locaux, la confiance, la communication et la collaboration entre les communautés et les forces de sécurité. Dans cette perspective, des activités visant à renforcer l'interaction entre ces forces et les populations ont été initiées conjointement. En s'appuyant sur cette première expérience, Search for commonground met en œuvre un autre projet quasi similaire (de 2018 à mars 2020) dans la région du Liptako-Gourma en particulier dans dix communes de la région de Gao au Mali, et les localités de Bankilaré, Banibangou, Tondikiwindi, et Abala (région de Tillabéry) au Niger. Il s'agit à travers cette initiative d'amener les différents acteurs en présence à surmonter les peurs et les préjugés et à collaborer étroitement en vue de la stabilité des zones concernées. Les activités mises en œuvre s'inscrivent dans un plan d'actions comportant des activités socio-économiques, ainsi que l'information et la sensibilisation.

4)-Les comités de vigilance soutenus par le PNUD :Ils ont été mis en place en mai 2018 dans les communes de la région de Tillabéry par le Ministère en charge de l'intérieur avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en s'appuyant sur les comités de paix installés en octobre-décembre 2016 par la HACP. Ils couvrent plusieurs communes¹⁷ particulièrement touchées par l'insécurité qui se répartissent entre trois régions (Agadez, Tahoua et Tillabéry). Il s'agit des localités qui sont soit non couvertes par les forces de sécurité, soit très peu couvertes par lesdites forces. Ces comités ont été dotés en moyens de transport ainsi que d'équipements de communication et d'alerte. L'objectif recherché est d'en faire un dispositif d'alerte précoce en vue d'améliorer la résilience de ces localités à l'insécurité. Toutefois, lesdits comités ne sont pas fonctionnels pour diverses raisons dont la principale tient à la crainte des représailles de la part des bandes criminelles qui sévissent dans ces localités. En effet, l'isolement de ces zones et la quasi-absence des forces de sécurité empêchent les membres des comités de vigilance de dénoncer les malfaiteurs et leurs complices. Les femmes et les jeunes jouent un rôle éminemment important au sein de ces comités.

5)-Les comités villageois de prévention de l'OIM : En collaboration avec le cabinet du Premier ministre, l'OIM a mis en place des comités de prévention dans plusieurs villages répartis comme suit : 39 dans la région de Zinder, 56 dans la région de Diffa, 73 dans la région de Tillabéry, 59 dans la région d'Agadez, 52 dans la région de Dosso, 63 dans la région de Maradi et 70 dans la région de Tahoua. La mission de ces comités est non seulement de servir d'interface entre les FDS et les populations, mais aussi de travailler à l'instauration d'un climat de confiance entre eux à travers la mise en œuvre des actions de sensibilisation.

¹⁷ L'expérience concerne Inatès, Abala, Bankilaré, Tassara, Tilia, Tchinta baraden, Aderbissinat et Gougaram.

6)-L'expérience du projet « Dialogue sur la justice et la sécurité » (JSD) :Ce projet initié et mis en œuvre par l'USIP en partenariat avec RAIL-Niger dans l'Arrondissement communal Niamey V, a pour objectif de rapprocher les forces de sécurité avec les populations en vue de créer un climat propice à la participation des populations aux actions de sécurité. A travers la tenue de dialogues multi-acteurs (forces de sécurité, responsables locaux, leaders communautaires, religieux et représentants des différentes catégories socioprofessionnelles) de la commune établissent ensemble un diagnostic des problèmes de sécurité qu'ils jugent prioritaires, analysent les réponses qui peuvent être apportées et mettent en œuvre conjointement des activités communautaires pour y répondre. Sur décision des acteurs réunis au sein du dialogue, un cadre de concertation a été créé sur la base d'un dispositif de mise en œuvre composé d'une assemblée générale, un organe de pilotage et un organe exécutif tous constitués sur une base participative et inclusive (responsables communautaires, représentants des forces de sécurité, élus locaux, etc). Sous l'égide de ce projet des foras de sensibilisation ont été organisés autour des thématiques se rapportant à la lutte contre la consommation des stupéfiants, les missions des forces de défense et de sécurité ou encore la coopération entre ces dernières et les populations.

Ces actions collaboratives pour la sécurité locale dans la Commune 5 ont conduit à une forte implication de la Délégation spéciale de la commune, qui a choisi de prendre pour base le plan d'action conjoint établi au sein du dialogue du projet JSD et de le renforcer avec les services techniques et autres acteurs pertinents pour élaborer une stratégie locale de sécurité, volet sécuritaire venant renforcer le plan de développement de la commune. La Stratégie Communale de Sécurité Communautaire de Niamey V a été officiellement validée en 2019 et ses organes de gouvernance et coordination mis en place (Assemblée Générale, Conseil d'Orientation, Cadre de concertation pour le dialogue sur la justice et la sécurité (comité opérationnel).

7)-La Stratégie communale de sécurité communautaire et de cohésion sociale :Le Gouvernement du Niger a élaboré en 2011 une Stratégie de Développement et de Sécurité (SDS) dans les zones Sahélo-sahariennes. Celle-ci vise à impulser une dynamique plus forte de développement de ces zones afin de contrer les tentatives d'exploitation de la misère des jeunes par les organisations terroristes et les acteurs du crime organisé. La mise en œuvre efficace de la philosophie qu'incarne la SDS exige l'appropriation de celle-ci par les communautés bénéficiaires à travers notamment l'élaboration d'une stratégie communale de sécurité communautaire et de cohésion sociale.

8)-L'Institut danois des droits de l'Homme (IDDH) et la Fondation Hans Seidel :L'IDDH a appuyé la Police Nationale dans le développement de modules de formation sur une approche de la police basée sur les droits de l'homme. Ces modules ont été intégrés dans le programme de formation de la police. Des actions similaires sont initiées en faveur de la Garde nationale et de la Gendarmerie nationale.

Quant à la Fondation Hans Seidel, elle a également développé des modules de formation spécifiquement sur le concept de «Police Citoyenne» et de «Police de Proximité» qui sont actuellement utilisés par l'école nationale de police comme base pour la formation sur l'approche «Police de Proximité». Ces actions de promotion des droits humains sont complétées par l'enseignement des dispositions du droit international humanitaire dans les écoles de formation des FDS.

9)-Le Projet de stratégie de police de proximité (COPS) :Le projet de « Renforcement de l'efficacité des stratégies de police axées sur la communauté au Sahel (COPS) », développé par Strategic Capacity Group (SCG), appuie les forces de sécurité et la société civile du Niger à mettre en œuvre des approches de sécurité publique axées sur les citoyens. Le projet encourage une prestation de service transparente, responsable et équitable, basée sur la redevabilité des forces de l'ordre dans la réponse aux besoins de la population en matière de sécurité, améliorant ainsi la confiance entre les forces de sécurité et les communautés bénéficiaires. Fondé sur les principes de l'appropriation nationale, de l'inclusion, du développement catalytique des capacités et de l'institutionnalisation pour un ancrage durable des résultats, le projet COPS a mobilisé et responsabilisé les acteurs locaux (les forces de l'ordre et la société civile) afin de : (a) définir les priorités communes en matière de sécurité ; (b) identifier les points d'entrée/opportunités pour des initiatives concrètes de coopération en réponse à ces priorités ; (c) mettre en œuvre des initiatives conjointes de police communautaire en réponse à des besoins locaux ; (d) concevoir et formuler des cadres d'orientation opérationnelle et des programmes de formation pour une mise en œuvre efficace de la police communautaire.

Aux diverses expériences sous-exposées se rapportant à la sécurité de proximité s'ajoutent les actions mises en œuvre par d'autres acteurs en vue d'instaurer un dialogue durable avec les communautés. On peut sur ce point citer les actions mises en œuvre par le Médiateur de la République, les Chefs traditionnels et religieux, la Commission nationale de contrôle et de collecte des armes illicites (CNCCAI), le réseau des femmes pour la paix, etc.

2.1.2. Les initiatives portées par des dynamiques communautaires ou locales :

1)-Les groupes d'autodéfense (Yan Banga) :Les groupes d'autodéfense communément appelés « Yan Banga » ou « Kato da Gora » sont des regroupements de plusieurs personnes mandatées par les membres d'un quartier ou d'un village pour assurer leur sécurité par des actions préventives qui consistent dans l'organisation des patrouilles, mais aussi par des actions répressives à travers l'arrestation des malfaiteurs et leur conduite auprès des autorités compétentes. Ils sont dotés d'armes blanches et perçoivent une rémunération à travers des collectes d'argent organisées périodiquement au sein du quartier ou du village qu'ils sécurisent. Les Yan Banga sont apparus au début des années quatre-vingt-dix et s'étaient fortement implantés en milieu urbain. Leur objectif était de répondre au besoin pressant de sécurité qu'éprouvaient les populations nigériennes consécutivement à la

désorganisation momentanée des services compétents. Celle-ci était la conséquence des politiques d'ajustement structurel et des mutations politiques engagées par l'Etat à travers la dissolution du parti unique et l'avènement du multipartisme. L'absence d'encadrement et de liens formels avec le dispositif sécuritaire étatique a développé chez les Yan Banga des comportements qui sont en marge de la légalité (violation des droits humains, violence sur des personnes sur la base des simples soupçons, traitements dégradants, etc). Cela a ruiné leur crédibilité au point qu'ils ont disparu dans de nombreuses localités et tendent à devenir un phénomène marginal.

2)-Les comités de vigilance mis en place pour combattre les rébellions : Ils ont été mis en place pour la première fois au sein des communautés arabes du nord du Niger lors de la rébellion touarègue du début des années quatre-vingt-dix. Le but poursuivi par ces comités est de défendre leurs communautés contre d'éventuels agissements belliqueux des groupes insurrectionnels qui opéraient dans leurs zones concernées. Initialement ces groupes d'auto-défense étaient le fruit d'une dynamique communautaire, mais ils ont été ensuite soutenus militairement par le Gouvernement lequel en a fait une sorte de supplétifs en les dotant d'armes de guerre. Cette formule a été ensuite étendue à la partie orientale du pays sous la forme d'une milice Peulh d'auto-défense pour contrer la rébellion Toubou. A la suite de la signature des accords de paix de 1995 ces différents comités de vigilance ont officiellement disparu. Une partie de leurs membres a été intégrée au sein des forces de défense et de sécurité tout comme certains membres des rébellions qu'ils ont combattues.

3)-Les unités de police municipale mises en place par certaines communes :Elles ont été mises en place pour la première fois au sein de la communauté urbaine de Niamey en 1986 avant d'être étendues à d'autres agglomérations importantes (Maradi, Konni....). Elles sont toujours actives et essentiellement chargées d'appuyer les opérations de recouvrement des impôts et taxes, la surveillance des carrières et des auto-gares, le contrôle de la circulation routière ainsi que les activités des brigades sanitaires. Ces unités sont désormais dotées d'un statut national ce qui ouvre la voie à leur intégration au dispositif national de sécurité. Leur articulation avec le niveau communautaire reste à développer.

Ces différentes expériences en matière de sécurité collaborative sont complétées par des dispositifs nouveaux.

2.1.3. Systèmes de sécurité de proximité actuellement en vigueur dans les régions :

Les différents mécanismes formels et informels de sécurité de proximité en cours dans les régions portent globalement sur :

- La présence des FDS aux différents niveaux de l'organisation administrative ;
- L'organisation des patrouilles mixtes, et la mise en place des unités spéciales dans certaines régions ;
- L'existence des comités de paix ;
- L'existence des services privés de sécurité ;

- L'existence des agents de sécurité communautaire (yanbanga) ;
- La mise en place des comités de veille et de gestion des ressources naturelles.

Le tableau ci-dessous indique les points forts, les faiblesses et les obstacles auxquels ils font face.

Types ou mécanismes de sécurité de proximité	Points forts	Points faibles	Obstacles
-Présence des FDS à tous les niveaux (régions, départements, communes) ; -Patrouilles mixtes ; -Existence des comités (de paix, de gestion, etc) ; -Services de sécurité privée ; -Existence des « Yanbanga/Kato da gora » ; -Comité de gestion des ressources naturelles ; -Comités de veille.	- Dissuasion ; - Sécurisation des personnes et de leurs biens ; - Interpellation des suspects ; - Libre circulation des personnes et de leurs biens ; - Renforcement de la coopération entre FDS et communautés.	- Lenteur dans la réaction ; - Crainte de représailles ; -Retard dans la remontée de l'information dans certains cas ; -Insuffisances des ressources budgétaires des FDS.	- Manque de communication et de sensibilisation ; - Insuffisance des moyens ; - Méconnaissance du rôle des FDS ; -Risque de représailles sur la population ; - Complicité.

La mise en œuvre de ces différents mécanismes a permis de tirer de nombreux enseignements.

2.2. Leçons tirées des expériences en matière de sécurité de proximité/collaborative:

La mise en œuvre des expériences relatives à la sécurité collaborative a permis de tirer de nombreux enseignements qui se présentent comme des bonnes pratiques à capitaliser, et des écueils à éviter. Ces principales leçons se présentent comme suit :

- **La participation des populations** y compris les femmes et les jeunes à la gestion des questions de sécurité permet de prévenir efficacement et à moindre coût l'insécurité. Ainsi, dans les zones couvertes par les cadres d'échange police-population il a été relevé une baisse sensible du taux de criminalité. Des réflexes de dénonciation et plus globalement de coopération ont été mis en évidence au sein de la population des zones où les approches de sécurité collaborative ont été expérimentées. Ces dénonciations sont plus développées dans le cas des initiatives communautaires et celles portées par des projets (RECAP, JSD). D'une manière générale, les rapports entre la population et les forces de sécurité ont connu une évolution certaine. Ils sont

passés de la méfiance vers une confiance qui se met progressivement en place et nécessite d'être consolidée.

L'expérience des unités spéciales (GARCI-Sahel et CMCF) est sur ce point assez illustrative en ce que les modes opératoires de celles-ci associent les populations à leurs actions ;

- **La redevabilité des services de sécurité** à travers notamment le **respect par eux des droits humains et des textes en vigueur, la qualité de leur accueil** et le **refus de la corruption** est un important facteur de durabilité des actions relatives au rapprochement entre les populations et les forces de défense et de sécurité. En effet, la proximité des forces de défense et de sécurité avec les populations est d'abord une question de confiance laquelle nécessite un investissement en termes de communication, d'approche et de bonne qualité du dialogue y compris avec les jeunes. Ces directives devront être intériorisées par les forces de sécurité au cours de leur formation initiale et dans le cadre des formations continues. En définitive, il s'agit de rechercher un changement de comportement chez ces acteurs ;
- **La compréhension du concept de police de proximité est loin d'être uniforme**, et est diversement comprise par les institutions publiques et les partenaires au développement. Il en résulte une multiplicité de modalités d'interventions qui favorisent la dispersion des efforts et entretiennent une certaine confusion qui limite l'efficacité des actions entreprises ;
- **Le sentiment de sécurité qu'éprouve une population du fait de la présence des forces de sécurité à ses côtés, conditionne dans une large mesure sa propension à collaborer avec lesdites forces.** En effet, lorsque la présence des forces de sécurité fait défaut ou est jugée insignifiante la population est encline à s'en éloigner par crainte de représailles de la part des acteurs du crime organisé ;
- **La sécurité collaborative doit dépasser les approches cloisonnées et s'inscrire dans une perspective très large** prenant en compte les différents niveaux (national, régional, départemental, communal et communautaire) dans une perspective intégrée et dynamique. Cette approche en créant un continuum allant du niveau national à l'échelon communautaire oblige ces différents niveaux à jouer leurs rôles respectifs. Ce faisant, elle est susceptible de garantir une meilleure articulation entre l'alerte et la réponse par la mise en place d'une meilleure coordination opérationnelle sur le terrain ;
- **La présence des forces de sécurité sur le terrain est susceptible de créer une proximité** avec les populations et d'assurer une synergie d'action en termes d'adéquation entre l'alerte et la réponse. A cette occasion, les FDS pourront tirer profit de l'apport éventuel des autorités religieuses et coutumières ;

- **Les populations peuvent contribuer au financement de la sécurité** compte tenu de l'importance capitale que celle-ci comporte à leurs yeux. L'expérience des « *Comités villageois de veille* » est sur ce point illustrative en ce que ces derniers sont entièrement financés par les populations des quartiers ou des villages qui les emploient. Il s'agit d'une sorte de contribution financière spéciale à la sécurité dont s'acquittent les chefs des ménages selon des modalités convenues entre eux. En outre, certaines communes prévoient dans leurs budgets des rubriques dédiées à la sécurité. Les ressources financières mobilisées au titre desdites rubriques contribuent à prendre en charge certaines dépenses de sécurité ;
- **La neutralité politique des actions relatives à la sécurité et leur caractère inclusif sont le gage de leur appropriation sur le long terme.** En effet, lorsqu'une initiative est perçue comme partisane et sectaire elle risque de disparaître avec le régime ou l'équipe qui l'a portée. Ainsi, la milice du RDA et les patrouilles de la *Samaria* ont disparu avec le renversement des régimes politiques auxquels elles se confondaient ;
- **L'incivisme (non-respect des textes en vigueur) est fortement développé au sein de la population et constitue une contrainte majeure à la durabilité des actions** relatives au renforcement de la coopération entre les services de sécurité et les citoyens. Il est aggravé par l'analphabétisme, la méconnaissance par les acteurs sociaux (à tous les niveaux), du contenu des textes d'une manière générale et spécifiquement ceux relatifs aux missions des forces de défense et de sécurité. Cette réalité ne doit pas être négligée dans les initiatives visant une gestion concertée de la sécurité ;
- **Dans les zones frontalières, une approche spécifique doit être développée en vue d'harmoniser les interventions des deux côtés de la frontière.** Un exemple de cette approche nous est fourni par le projet *Accross Border* mis en œuvre le long des zones frontalières du *Liptako Gourma*. C'est dans cette dynamique que semblent s'inscrire plusieurs autres partenaires qui interviennent dans cette zone. Le développement de cette approche nécessite une bonne qualité de dialogue entre les autorités et les services frontaliers ;
- **La sensibilisation des acteurs à tous les niveaux** conditionne largement l'efficacité et la durabilité des actions entreprises. Son importance est illustrée en particulier par les résultats tirés des expériences du RECAP et du projet JSD ;
- **Le développement d'une plus grande synergie d'actions entre les FDS elles-mêmes** est susceptible d'améliorer leur efficacité et leur image aux yeux des populations. Cela implique la mise en place d'une dynamique de coopération et non de concurrence entre les différentes composantes des FDS.

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3.1. Vision, principes et objectifs :

3.1.1. Vision :

La vision du Niger à l'horizon 2035 déclinée dans la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) est celle d'«**un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré, dans une Afrique unie et solidaire** ». La stratégie nationale de sécurité de proximité s'inscrit dans cette vision en magnifiant la corrélation qui existe entre la sécurité et le développement. *Elle vise à accélérer l'émergence du Niger en l'érigeant en un espace de paix et de quiétude sociale par la coproduction de la sécurité de manière inclusive et participative.*

Cette vision est soutenue par plusieurs principes directeurs généraux et spécifiques.

3.1.2. Principes directeurs :

3.1.2.1. Principes directeurs de la sécurité de proximité en général :

Principe n°1 : Coopération avec la population :

L'adhésion à la sécurité de proximité suppose que les institutions de sécurité soient organisées de manière à permettre aux citoyens d'être associés à la prise de décisions. La planification stratégique des services de sécurité doit comprendre des moyens concrets de rapprochement avec les populations y compris à travers la communication, pour garantir la présence rassurante des FDS sur l'ensemble du territoire, ce qui favorise la coopération de la population.

Principe n°2 : Respect des droits humains :

Le respect des droits humains et du droit international humanitaire ainsi que la conformité des procédures des FDS avec les instruments juridiques nationaux et internationaux sont au cœur de la mission de sécurité de proximité. Les forces de défense et de sécurité doivent savoir que les violations des droits humains mènent à des poursuites disciplinaires et/ou judiciaires.

Principe n°3 : Responsabilité, redevabilité et transparence des actions :

Les services de sécurité de proximité sont responsables tant devant les autorités publiques auxquelles ils rendent régulièrement compte de leurs actions et de leurs performances, que devant les populations qui exigent d'eux la satisfaction de leurs besoins en sécurité.

Des procédures de retour d'information et de plaintes adaptées en fonction des situations (y compris en lien avec les spécificités liées au genre), doivent être mises à la disposition des citoyens pour leur permettre de signaler les abus et manquements professionnels des agents ainsi que les cas de dysfonctionnements des services de sécurité.

Principe n°4 : Prévention de la criminalité par la résolution des problèmes :

Dans leur participation à la résolution des problèmes avec l'ensemble des partenaires, les FDS doivent se montrer intéressées et préoccupées par la maîtrise de la sécurité des citoyens. Ce faisant, elles vont obtenir une plus grande légitimation de leurs actions par ces derniers.

3.1.2.2. Principes directeurs de la stratégie nationale de sécurité de proximité :**Principe n°1 : Capitalisation et valorisation des acquis des expériences antérieures :**

De nombreuses expériences de sécurité de proximité ont été initiées au Niger soit par les pouvoirs publics, soit par des acteurs non étatiques. Certaines de ces actions ont contribué à prévenir l'insécurité ponctuellement ou sur le moyen terme. Elles ont également jeté les bases de l'instauration d'un climat de confiance entre les populations et les FDS. Ces acquis méritent d'être consolidés en vue d'en magnifier l'impact sur la durée.

Principe n°2 : Mutualisation des moyens et rationalisation de leur utilisation :

En dépit des efforts fournis au cours de ces dernières années pour renforcer les capacités des acteurs du secteur de la sécurité, ces derniers demeurent confrontés à une insuffisance des moyens d'intervention. Cette situation qui est en partie la conséquence de la pluralité des acteurs en présence, et d'un faible niveau d'efficacité, commande l'amélioration de la coordination du secteur à tous les niveaux afin d'adopter des mesures concrètes susceptibles de déboucher sur la mutualisation des moyens et la rationalisation de leur utilisation. C'est la condition nécessaire d'un financement endogène et durable de la présente stratégie.

Principe n°3 : Caractère dynamique de la stratégie :

La présente stratégie fixe les orientations relatives à la sécurité de proximité dans une perspective de moyen terme. Le suivi-évaluation de la stratégie permettra de réajuster les orientations et de les corriger en fonction des échecs et des succès enregistrés au cours de la période antérieure.

Principe n°4 : Approche intégrative :

La stratégie de sécurité de proximité vise à promouvoir l'efficacité dans les interventions des forces de défense et de sécurité. En tant que telle, elle s'adresse donc à tous les acteurs, qu'elle cherche à fédérer. Il s'agit d'un appel pressant pour une synergie d'actions pour mieux orienter les prestations vers l'objectif poursuivi à savoir la coproduction de la sécurité.

Principe n°5 : Alignement sur la stratégie nationale de sécurité intérieure :

La stratégie nationale de sécurité de proximité n'est pas en concurrence avec la stratégie nationale de sécurité intérieure. Bien au contraire, la première est alignée sur la seconde dont elle n'est qu'une émanation.

3.1.3. Objectifs :

3.1.3.1. Objectif global :

L'objectif global de la SNSP est de contribuer à la sécurisation du pays par le renforcement de la relation de confiance mutuelle et de coopération entre les FDS et les populations.

3.1.3.2. Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques consistent à :

- Renforcer la coopération entre les FDS et les populations ;
- Arrimer les dispositifs communaux et communautaires au dispositif national ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs à tous les niveaux ;
- Assurer le respect des droits humains et la redevabilité par les FDS ;
- Intégrer le concept de sécurité de proximité et de dialogue avec les communautés dans les programmations locales.

3.1.4. Résultats attendus:

Il est attendu de la mise en œuvre de la présente stratégie une amélioration de la situation sécuritaire à travers :

- Une meilleure articulation entre l'alerte et la réponse par la création en matière de gestion de la sécurité, d'un continuum allant du niveau national au niveau communautaire ;
- Une plus grande appropriation des questions sécuritaires par les populations à tous les niveaux à travers leur intégration dans les outils de planification et leur opérationnalisation ;
- La prévention de l'insécurité par la participation des populations à la gestion des questions sécuritaires.

Cette contribution spécifique de la SNSP à la sécurisation du pays s'appuiera sur quatre (04) domaines qui constituent aussi les axes de la présente stratégie.

3.2. Déclinaison des axes :

3.2.1. Axe d'orientation n°1: Renforcement de la coopération entre les FDS et les communautés :

Il est ressorti du diagnostic de la situation qu'il existe en matière de gestion de la sécurité de proximité de nombreux outils et bonnes pratiques dont la mise en œuvre est susceptible de garantir une meilleure efficacité dans ce domaine. Certains de ces outils et bonnes pratiques ont été développés en milieu communautaire et demeurent isolés du dispositif sécuritaire officiel. Le trait commun de tous ces acquis réside dans le fait que, pour diverses raisons, ils sont peu fonctionnels. Cette situation explique au moins en partie, les contre-performances enregistrées en matière de gestion de la sécurité intérieure. Ainsi, l'un des défis prioritaires

est d'adopter des mesures destinées à faire fonctionner l'existant en termes de bonnes pratiques et d'outils. Sur ce point, les actions suivantes ont été identifiées :

- **La redynamisation des bonnes pratiques rapprochant les FDS des populations :** chacun des corps qui composent les FDS a développé des bonnes pratiques dont la mise en œuvre est susceptible de favoriser l'instauration d'un climat de confiance mutuelle avec les populations. Il en résulte une meilleure coopération des populations notamment dans la fourniture des renseignements et d'autres facilités de nature à mieux accompagner les actions des FDS. On peut sur ce point citer : i) les actions dites civilo-militaires des FAN ; ii) les visites de secteurs, la prévôté et autres opérations de rapprochement avec les populations qu'effectue la Gendarmerie Nationale ; iii) les brigades de piste de la Garde Nationale ; iv) les actions de sensibilisation menées par les agents des Douanes et des Eaux et Forêts ; v) les plateformes d'échange entre la Police Nationale et les populations, ainsi que les comités de dialogue sur la justice et la sécurité. D'autres initiatives comme les patrouilles mixtes sont communes à tous les corps des FDS. Ces diverses actions doivent être systématisées, planifiées et renforcées en vue de magnifier leur impact ;
- **La valorisation de l'information et de la communication :** de nombreuses actions d'information et de communication ont été initiées par les corps des FDS. Certaines de ces actions ont consisté dans la mise en place de dispositifs spécifiquement dédiés à ces fins. C'est le cas des dispositifs d'accueil et d'information installés dans certaines unités. Ces initiatives ont fait preuve de leur efficacité dans le rapprochement des FDS avec les populations et corrélativement la création d'un climat de confiance propice à une bonne coopération entre ces acteurs. Toutefois, ces actions ont été limitées à certaines unités et ont revêtu un caractère ponctuel en ce qu'en général elles s'inscrivaient dans les interventions d'un projet. Ainsi, elles sont tombées dans la léthargie à l'arrivée du terme de celui-ci. Dans le cadre de la présente stratégie, il est de la plus grande importance de remettre à l'ordre du jour les actions d'information et de communication sur les missions des FDS, les services qu'elles offrent, les procédures à suivre, etc. Ces actions doivent être systématisées et généralisées à l'ensemble des corps en vue d'en faire une véritable doctrine d'intervention.

3.2.2. Axe d'orientation n°2 : L'arrimage des dispositifs sécuritaires communaux et communautaires au dispositif national :

Plusieurs dispositifs sécuritaires ont été mis en place au niveau communautaire par l'Etat, les partenaires au développement ou les communautés. En outre, une police municipale est mise en place dans plusieurs localités avec des attributions de police administrative précisées par le Décret n°2020-365/PRN/MI/SP/D/ACR du 15 mai 2020. Le constat qui se dégage est que les dispositifs communaux et communautaires demeurent doublement franchisés en ce sens que non seulement ils ne sont pas articulés entre eux, en outre leur arrimage au système national de sécurité manque de visibilité. En effet, s'agissant de la police municipale bien que le statut particulier de son personnel ait été adopté, son lien avec

le dispositif national manque de consistance. Il se limite dans un rôle d'assistance aux officiers de police judiciaire en matière de constatation d'infractions à la loi pénale, tandis qu'avec le niveau communautaire l'articulation est inexistante. Or, dans un souci d'efficacité, il est nécessaire d'établir un continuum allant du niveau central au niveau communautaire, ce qui permettra à chacun des segments de la sécurité de jouer sa partition dans une synergie totale avec l'ensemble du dispositif. Cette évolution ne nécessite pas forcément la mise en place préalable d'une infrastructure juridique et institutionnelle supplémentaire. Elle peut dans un premier temps, s'opérer selon des approches adaptées aux réalités de chacune des régions. En fonction des résultats enregistrés, un travail de systématisation peut être envisagé plus tard ;

3.2.3. Axe d'orientation n°3 : Renforcement des capacités :

Le renforcement des capacités doit être envisagé dans une perspective très large et complète en ce qu'il doit consister non pas dans la mise en œuvre d'activités isolées et dans un laps de temps, mais dans une approche globale qui garantit la durabilité des effets/impacts et l'appropriation par les bénéficiaires. Cette approche s'appuiera tantôt sur des dynamiques existantes en les renforçant, tantôt sur des innovations réalistes visant à combler les déficits multiformes qu'affichent les FDS et qui limitent leur capacité à s'inscrire dans un registre de sécurité de proximité. La planification qu'elle va générer ciblera en particulier les aspects suivants :

- **Le renforcement du maillage territorial des FDS :** l'effectivité de la sécurité de proximité nécessite que les FDS soient géographiquement proches des populations. Le sentiment de sécurité qui en résultera pour ces dernières les déterminera à collaborer avec les agents de sécurité. C'est également grâce à la proximité géographique que lesdites forces pourront tirer profit de l'existence des dispositifs locaux et communautaires de sécurité, et réaliser ainsi l'adéquation entre l'alerte et la réponse. Dans cette perspective, le maillage territorial doit être amélioré par l'implantation de nouveaux services à des niveaux qui en sont dépourvus. Certains de ces services existent virtuellement et attendent d'être mis en place. C'est le cas des brigades de gendarmerie instituées dans chaque commune par le Décret n°2019-445/PRN/MDN du 13 août 2019 portant organisation et commandement de la Gendarmerie Nationale. En tout état de cause, le renforcement du maillage territorial doit être soutenu par un dialogue de qualité entre les différents corps qui composent les FDS afin d'éviter des duplications ;
- **Le renforcement des moyens d'intervention et leur adaptation au contexte sécuritaire :** l'inadéquation entre les moyens d'intervention et les défis sécuritaires est une réalité mise en évidence par plusieurs documents pertinents¹⁸. Le renforcement des moyens d'intervention ciblera prioritairement les moyens humains et matériels dont les FDS ont besoin pour mener convenablement les actions entrant

¹⁸ C'est le cas du PDES 2017-2021 et de la Stratégie nationale de sécurité intérieure.

dans le cadre de la sécurité de proximité. Ces moyens doivent dans tous les cas être adaptés au contexte sécuritaire ;

- **La formation des acteurs** : le changement de comportement qu'implique la sécurité de proximité exige une formation des parties prenantes à tous les niveaux. A l'endroit des FDS il s'agira d'introduire cette approche dans la formation initiale et dans la formation continue. Cette formation doit aussi s'adresser aux autres acteurs concernés à savoir les organisations de la société civile, les organisations communautaires de base, les autorités administratives et les organisations des jeunes, des femmes, etc en s'appuyant sur les vecteurs appropriés. Elle prendra en compte également les droits humains et la police de proximité.

3.2.4. Axe d'orientation n°3 : Droits humains et redevabilité :

Le non-respect de la dignité humaine et plus généralement des droits humains par les FDS, la corruption et l'impunité dont elles pourraient en bénéficier sont de nature à développer souvent la mauvaise perception de celles-ci par les populations.

En revanche, la confiance du public vis-à-vis des FDS et la légitimité de celles-ci sont largement renforcées lorsque la population reconnaît qu'elles agissent de façon très professionnelle. Cette situation, en améliorant la confiance de la population à l'égard des FDS incite la première à mieux collaborer en fournissant des informations utiles à la prévention et à la répression de l'infraction. En vue d'atteindre cet objectif la stratégie à mettre en œuvre portera sur :

- ✓ **Le renforcement de l'effectivité du rôle pédagogique et répressif des inspections des services de défense et de sécurité** par l'organisation régulière de missions de contrôle et de vérification. Concomitamment, les différents services centraux et déconcentrés doivent être appuyés à mener périodiquement des missions de supervision et de contrôle interne. La rigueur des mécanismes de contrôle et de supervision permettra prévenir et de déceler les abus éventuels et de prendre des mesures idoines pour y remédier ;
- ✓ **La mise en place d'un mécanisme interne permettant aux populations de porter plainte contre les auteurs de mauvais comportements ou des mauvaises prestations des services de sécurité;**
- ✓ **La fourniture régulière à travers des médias et autres moyens de communication disponibles, des informations objectives aux citoyens** sur les activités des services de sécurité dans la limite de ce qui n'est pas confidentiel ;

- ✓ **L'effectivité des mesures permettant d'assurer le respect des règles relatives aux activités de police administrative et judiciaire des FDS.**

3.2.5. Axe d'orientation n°4 : Intégration dans les programmations locales, et dialogue avec les communautés :

La durabilité de la présente stratégie repose essentiellement sur son appropriation par les acteurs à la base à travers son intégration dans les outils de programmation locale et la mise en place d'un dialogue avec les communautés. L'expérience conduite dans ce domaine au sein de l'arrondissement communal de Niamey V est très illustrative. Elle a non seulement changé la perception qu'a la population à l'égard des FDS, mais aussi développé au sein de ladite population des réflexes de coopération et d'échange avec les services de sécurité. Les agents de ces derniers ont également amorcé des dynamiques perceptibles de changement de comportement dans leurs relations avec les populations. Il en est résulté une baisse sensible de la criminalité en particulier au sein des établissements scolaires et aux alentours des gares routières.

La généralisation de cette approche se fera à travers les actions suivantes :

- L'allocation de ressources budgétaires dédiées à la sécurité dans les budgets communaux. Ainsi, les communes peuvent instituer dans leurs budgets une ligne budgétaire pour la prise en charge des dépenses de sécurité. De même, une taxe spéciale de sécurité ou une autre forme de prélèvement fiscal peut être institué par les communes en rapport avec le Gouvernement dans des conditions à étudier ;
- La révision des PDC pour insérer l'approche de sécurité de proximité en l'adaptant aux spécificités locales et en tirant les leçons des expériences pertinentes mises en œuvre dans la zone considérée ;
- La mise en place d'un mécanisme de dialogue avec les communautés en suivant les étapes ci-après : i) la cartographie des acteurs en présence ; ii) le renforcement des capacités des acteurs notamment par des formations destinées à mieux les outiller à faire le diagnostic de leurs besoins en matière sécuritaire ; iii) l'organisation d'un dialogue multi-acteurs (représentants des FDS et des communautés) au cours duquel des solutions opérationnelles aux problèmes diagnostiqués sont proposées pour être mises en œuvre de façon conjointe.

3.3. Dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi évaluation :

3.3.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre :

Le cadre institutionnel de la stratégie de sécurité de proximité est inspiré par le souci de garantir son appropriation et la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux.

3.3.1.1. Les parties prenantes au cadre institutionnel et leur responsabilité :

La Présidence de la République :

Au-delà de ses fonctions de chef de l'administration et de responsable du fonctionnement des institutions, le Président de la République est le chef suprême des armées, et a sous son autorité le Conseil supérieur de la défense nationale et le Conseil National de Sécurité.

La Présidence de la République a donc un rôle décisionnel majeur dans le cadre de la présente stratégie.

Le Cabinet du Premier Ministre :

C'est sous l'autorité du Premier Ministre, chef du Gouvernement, que les cadres stratégiques sectoriels sont mis en œuvre par les différents Ministères. Il peut disposer de la force armée dans les conditions déterminées par la loi. Cette position stratégique permet au chef du Gouvernement d'assurer les arbitrages nécessaires, d'apporter le soutien adéquat et de veiller à la synergie des actions des différents départements ministériels concernés.

Le Ministère en charge de l'Intérieur :

Il a un rôle majeur en matière de sécurité intérieure puisque c'est le ministère de rattachement de la Police Nationale, de la Garde Nationale du Niger et de la Protection Civile. C'est également auprès de ce Ministère que la Gendarmerie Nationale est placée pour emploi en matière de police administrative. Le Ministère en charge de l'intérieur est en outre le ministère de tutelle des collectivités territoriales dont certaines ont créé des unités de police municipale.

Il assurera le pilotage de la mise en œuvre de la présente stratégie, ce qui se traduira par :

- La coordination et la planification des interventions;
- La mobilisation des ressources financières;
- La préparation et la prise des décisions de mise en œuvre des orientations définies;
- Le suivi et l'évaluation des activités ;
- L'appui-conseil aux partenaires impliqués.

Le Ministère de la Défense Nationale :

C'est le Ministère de tutelle des Forces Armées Nigériennes et de la Gendarmerie Nationale lesquelles sont des composantes importantes des FDS.

Le Ministère en charge des Finances :

En plus de son rôle d'allocation des ressources financières, le Ministère en charge des finances est aussi le département ministériel auquel est rattachée l'administration des douanes. Celle-ci est une composante à part entière des forces de sécurité intérieure.

Le Ministère en charge de l'Environnement :

Il a sous son autorité le cadre des Eaux et Forêts qui sont une composante à part entière des forces de défense et de sécurité.

Le Ministère en charge de la Justice :

Il a la responsabilité de l'action publique mise en œuvre par les parquets par suite de la constatation d'une infraction à la loi pénale.

La Commission Défense et Sécurité (Assemblée Nationale) :

Elle assure le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale dans le secteur de la défense et de la sécurité.

Les Communes :

Elles jouent un rôle important en matière de police administrative et à ce titre, certaines d'entre elles ont mis en place des unités de police municipale.

L'Institut National de la Statistique (INS) :

Il travaille en étroite collaboration avec les Directions des statistiques des différents Ministères concernés pour la production et l'analyse des données par la mise en place d'outils appropriés.

Les organisations communautaires de base :

La mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité de proximité se fera en partenariat avec les organisations communautaires de base. Des protocoles de coopération seront initiés à cet effet.

Les Sociétés privées de sécurité :

Ces entreprises sont actuellement en pleine expansion, et la présente stratégie offre l'opportunité de les intégrer dans le système national de sécurité.

Les partenaires techniques et financiers :

Les partenaires techniques et financiers jouent un rôle important dans le financement et la mobilisation des ressources financières et de l'expertise technique nécessaire pour la mise en œuvre de la SNSP.

3.3.1.2. Les organes du cadre institutionnel de mise en œuvre :

Le Comité national de pilotage :

Ce Comité placé sous l'autorité du Ministre chargé de l'intérieur aura pour missions de : i) coordonner la mise en œuvre et la planification des actions ; ii) apprécier les effets à travers des évaluations et des rapports de suivi ; iii) assurer la mobilisation des ressources financières et servir d'interface avec les partenaires techniques et financiers.

Il sera composé des représentants des autres parties prenantes au cadre institutionnel de mise en œuvre. Le rôle de coordination revêt ici une importance particulière car chacune des parties prenantes mettra en œuvre directement à travers ses services, les activités qui la concernent directement.

Un Comité de concertation :

Cette fonction peut être assurée par le Comité Etat-Partenaires Techniques et Financiers mis en place dans le cadre du PDES (2017-2021). Cette formule présente l'avantage d'une meilleure articulation entre les actions envisagées dans le cadre de la présente stratégie et celles prévues au titre du PDES.

3.3.2. Dispositif de suivi évaluation :

Le suivi et l'évaluation de la stratégie nationale de sécurité de proximité doivent permettre de : i) disposer d'informations nécessaires à la mesure des performances des actions réalisées et à la constitution des banques de données ; ii) diffuser les informations pour garantir la communication entre les différents acteurs impliqués ; iii) produire des outils d'aide à la décision.

Le suivi et l'évaluation doivent s'appuyer sur lesdits principes. Ainsi, le suivi s'intéresse à la réalisation des activités et à la progression dans l'atteinte des résultats, tandis que l'évaluation concerne l'appréciation des changements intervenus du fait de la présente stratégie.

Une structure appropriée de suivi évaluation doit être mise en place pour construire le système de suivi-évaluation et choisir les indicateurs pertinents.

CONCLUSION

Le diagnostic de la situation a mis en évidence le caractère très préoccupant du contexte sécuritaire national dans une sous-région en proie à des violences multiformes. Il a également révélé les limites des approches classiques de gestion de la sécurité qui n'associent pas les populations, tout en rappelant que plusieurs expériences de sécurité de proximité ont été initiées au Niger par divers partenaires. Nonobstant la pertinence de certaines de ces expériences, elles n'ont pas fait l'objet d'une mise à l'échelle. Pire, en règle générale elles ont disparu à l'arrivée du terme du projet qui les a portées.

La réponse proposée à travers les différents axes d'orientation démontre que malgré la gravité de la situation il est possible d'inverser la tendance en matière de gestion de la sécurité. Ces préconisations ont été testées sur le terrain à l'occasion des rencontres organisées à différents niveaux avec les principales prenantes (FDS, société civile, administration, PTF, etc). La forte implication de ces dernières est l'expression de l'existence en leur sein, d'une forte sensibilité aux enjeux actuels. Elle conforte un vieux dicton selon lequel « il n'y a pas de développement sans sécurité ».

Les axes proposés qui se complètent, se présentent comme des réponses spécifiques aux principaux maux diagnostiqués. Ils doivent servir de cadre de mobilisation des acteurs à tous les niveaux pour faire de la sécurité de proximité une réalité, et accroître durablement le sentiment de sécurité au sein de la population. Le plan d'action de mise en œuvre dont est assortie la présente stratégie fournit le cadre permettant de traduire les différentes orientations en actions. Il reste à présent à engager un véritable travail de vulgarisation de ce document stratégique, de mobilisation des financements conséquents, et de concrétisation du dispositif de mise en œuvre. Ces actions conditionnent largement l'appropriation de ladite stratégie et son effectivité.

L'adoption de ce document par le Gouvernement matérialise la détermination de celui-ci à parachever les réformes dont le secteur de la sécurité a besoin pour jouer efficacement le rôle qui lui est dévolu par les textes en vigueur. Cette volonté politique nécessite plus de visibilité et d'accompagnement à travers diverses mesures parmi lesquelles on peut citer :

- L'amélioration de l'encadrement administratif du pays par la mise en place d'une administration territoriale capable de jouer son rôle d'opérationnalisation des politiques publiques et d'impulsion sur le terrain. Il s'agit de favoriser une meilleure administration du territoire ce qui déboucherait sur une application stricte des textes en vigueur, et devrait permettre aux autorités administratives de marquer davantage leur présence sur le terrain ;
- L'appui à la viabilité des communes ;
- La prise en compte de la police municipale et des agences privées de sécurité dans les statuts de la Police Nationale ;

- Le renforcement de la neutralité et du professionnalisme des FDS et de l'administration par l'adoption des mesures appropriées ;
- La promotion de la culture de la paix et le développement des opportunités économiques pour les jeunes et les femmes par la mise en œuvre d'actions appropriées à tous les niveaux.

PLAN D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE

Les actions préconisées au titre de ce plan d'actions sont testées sur le terrain en ce qu'elles découlent essentiellement des recommandations qui ont été faites lors de l'atelier de validation. Elles sont présentées par objectif.

Objectif spécifique 1 : Renforcer la coopération entre les FDS et les populations

Actions préconisées :

- Renforcer les actions dites civilo-militaires par les FAN ;
- Renforcer les visites de secteurs et autres opérations de rapprochement avec les populations par la Gendarmerie Nationale et la Garde Nationale ;
- Renforcer les brigades de piste de la Garde Nationale ;
- Intensifier les contrôles en particulier dans certains secteurs sensibles (transport, mines) ;
- Soutenir les actions de sensibilisation menées par les agents des Douanes et des Eaux et Forêts ;
- Généraliser les plateformes d'échange entre la Police Nationale et les populations ;
- Renforcer l'organisation des patrouilles mixtes ;
- Arrimer les dispositifs sécuritaires communaux et communautaires au dispositif national ;
- Renforcer l'information et la communication sur les activités des FDS en impliquant notamment les jeunes et les femmes ;
- Soutenir l'organisation des prêches dans les prisons, les mosquées et les églises sur la prévention de l'insécurité ;
- Accélérer la mise en place des structures d'accueil, d'information et d'orientation dans les services ;
- Encourager la mise en place de la police municipale dans toutes les communes ;
- Mener des activités sportives et culturelles en collaboration avec les jeunes et les représentants des populations des localités concernées ;
- Organiser des repas de corps regroupant les autorités traditionnelles, les Organisations de la société civile et la jeunesse au niveau régional et départemental ;
- Organiser des journées de salubrité publique avec la participation conjointe des FDS et de la population au niveau de 200 communes ;
- Créer des sites web et des pages face book.

Objectif spécifique 2 : Arrimer les dispositifs communaux et communautaires au dispositif national :

Actions préconisées :

- Articuler les dispositifs communaux et communautaires entre eux ;
- Articuler les dispositifs communaux et communautaires avec le dispositif national ;
- Créer des microprojets.

Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux sur la sécurité de proximité

Actions préconisées :

- Former et sensibiliser les FDS, les représentants des communautés et les élus sur le concept de sécurité de proximité et la prévention des risques d'insécurité ;
- Vulgariser le document de stratégie de sécurité de proximité ;
- Développer un plaidoyer en direction de l'Etat, des populations, entreprises privées et des PTF (y compris les téléthons) en vue du financement du plan d'actions ;
- Renforcer les effectifs des FDS pour améliorer le maillage territorial ;
- Renforcer les FDS en moyens matériels et en infrastructures ;
- Réviser les procédures d'engagement des FDS pour garantir une meilleure réactivité.

Objectif spécifique 4 : Promouvoir le respect des droits humains et la redevabilité par les FDS

Actions préconisées :

- Poursuivre et intensifier les activités de promotion des droits humains en direction des FDS et des populations sur la base d'une identification préalable des lacunes existantes ;
- Organiser des journées « portes ouvertes » pour faire connaître aux populations les missions des FDS et leurs responsabilités vis-à-vis des populations ;
- Encourager les activités des cadres de dialogue pour sensibiliser les acteurs sur les notions du respect des droits humains et de redevabilité ;
- Rationaliser l'utilisation des ressources humaines des forces de sécurité dans la vie professionnelle pour améliorer les services sociaux de base dans les zones affectées par les conflits ;
- Renforcer l'effectivité du rôle pédagogique et répressif des inspections des services de défense et de sécurité par l'organisation régulière des missions de contrôle et de vérification ;
- Organiser périodiquement des missions de supervision et de contrôle interne par les différents services centraux et déconcentrés ;
- Mettre en place un mécanisme interne permettant aux populations de se plaindre des mauvaises prestations des services de sécurité ou du mauvais comportement de leurs agents ;
- Fournir des informations objectives aux citoyens sur les activités des services de sécurité dans la limite de ce qui n'est pas confidentiel.

Objectif spécifique 5 : Intégrer le concept de sécurité de proximité et de dialogue avec les communautés dans les programmations locales

Actions préconisées :

- Mettre en place un mécanisme de dialogue avec les communautés en suivant les étapes ci-après : i) la cartographie des acteurs en présence ; ii) le renforcement des capacités des acteurs notamment par des formations destinées à mieux les outiller à faire le diagnostic de leurs besoins en matière sécuritaire ; iii) l'organisation d'un dialogue multi-acteurs ;
- Prévoir l'allocation de ressources budgétaires dédiées à la sécurité dans les budgets communaux ;
- Réviser les PDC pour insérer l'approche de sécurité de proximité en l'adaptant aux spécificités locales et en tirant les leçons des expériences pertinentes mises en œuvre dans la zone considérée ;
- Sensibiliser les populations à travers les médias et des campagnes d'information sur les places publiques sur la sécurité de proximité (prôner la résilience communautaire) ;
- Installer les comités de concertation sur la sécurité dans les quartiers et les communes ;
- Elaborer un plan de sécurité contenant l'identification des zones à risque, les partenariats à développer, le dispositif de mise en œuvre ;
- Entreprendre dans les zones rurales des caravanes de sensibilisation sur les conflits fonciers ;
- Organiser des journées parlementaires à l'Assemblée Nationale sur le concept de la sécurité de proximité ;
- Organiser des points de presse périodiques et des conférences-débats par les services des FDS ;
- Organiser des visites périodiques des FDS dans certains milieux à identifier ;
- Promouvoir des rencontres entre les femmes FDS et les femmes membres des communautés.